

# Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N.-B., Jeudi, 4 Juin 1908.

Vol. XLI-No. 49

## ADRESSES D'AFFAIRES

**Dr J. A. LEGER**  
SHÉDIAC, N. B.

Bureau bâtime Mar'in McDonald. Résidence  
coin de la rue Ste Anne et de la grand'rue.

**Dr L. J. Belliveau**  
SHÉDIAC, N. B.

Bureau : Bâtisse de brique, grand'rue.  
Résidence à sa maison, porte voisine de la mai-  
son O. M. Melanson, grand'rue, où on le trouve  
la nuit.

**Dr L. Eric Robidoux**

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Bureau et résidence : Bloc Patrel, grand'rue,  
SHÉDIAC, N. B.

**Dr H. T. Gaudet**  
MÉDECIN-CHIRURGIEN

ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK

Les maladies des yeux et des oreilles seront  
traitées comme auparavant.

**Dr T. J. Bourque**  
MÉDECIN ET CHIRURGIEN

RICHIBOUCTOU, N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit  
Pharmacie de première classe—Drogues, par-  
fums, articles de toilette et sa fantaisie, cigares  
et tabacs de choix.

**S. W. BURGESS, M. D.,**  
MONCTON, N. B.

Donne un soin spécial aux Maladies des Yeux  
Oreilles, du Nez et de la Gorge.  
Bureau dans le Bloc Sumner, rue Main.  
Téléphone No. 253.

**Dr A. R. Myers**

RÉCEMENT DES HOPITAUX DE LONDRES  
ET DE BERLIN,  
MÉDECIN ET CHIRURGIEN

La chirurgie une spécialité.  
Heures de bureau : 2 à 4 p.m., 7 à 9 p.m.  
7 rue Alma, MONCTON

**W. A. Russell**  
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,  
COLLECTEUR, ETC.  
SHÉDIAC, N. B.

Collecte les comptes avec expédition et exécute  
toute instruction avec ponctualité.

**J. H. McFadden**  
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.  
SHÉDIAC, N. B.

S'occupe de perception de comptes et de toutes  
affaires de loi.

**McINERNEY & ROBIDOUX**  
AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES  
PUBLICS, ETC.  
RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.  
G. V. McInerney, Ferd. J. Robidoux

**McQUARRIE & ARSENAULT**  
AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.  
Summerside, P.E.I.  
Argent à prêter  
Neil McQuarr Aubin E. Arsenault

**George L. Harris**  
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.  
Bureau : Bâtisse Sumner, Grand'Rue  
MONCTON, N. B.

**ANTOINE J. LEGER, B. A.**  
Avocat, Notaire Public, Etc.,

Bureau : Grand'rue, Moncton, N. B.  
ser déc. 07.

## La Banque de Montreal

Etablie en 1817

Capital, ..... \$14,400,000 | Fonds de réserve, .... \$11,000,000

Bureau principale, ..... Montréal—succursale a Shédiac, N. B.

Où l'on transige toute espèce d'affaires de banque.

DÉPARTEMENT DE BANQUE D'ÉPARGNES—Intérêt aux taux cour-  
rants sur les dépôts de \$1.00 en montant.

Les affaires par la malle sont expédiées avec soin et promptitude.

E. G. COOMBS, Gerant, - Shédiac, N. B.

## LEGISLATURE PROVINCIALE

Frédéricton, 22 mai 1908.

La chambre se réunit à 3 1/2 heures.

L'hon. M. Hazen présente le rapport  
du comité des lois, l'hon. M. Grimmer  
celui des règles permanentes, M. Clarke  
celui des municipalités, et M. Slipp ce-  
lui des corporations.

Il est résolu que les bills privés soient  
reçus jusqu'à mardi prochain.

L'hon. M. Morrissey dépose la liste  
des surintendants de chemins pour le  
comté de Carleton.

En réponse à M. Sweeney, l'hon. M.  
Grimmer dit que le gouvernement n'a  
pas l'intention de présenter un bill pour  
réduire le prix des permis de chasse à  
l'original, au caribou et autre gibier.

Répondant à M. LaBilloy, l'hon.  
Commissaire des Trav. Publics dit que le  
gouvernement ne sait pas que le vapeur  
ne voyage pas entre Migusha, Dalhousie  
et Campbellton. Le commissaire n'a  
pas été averti que le propriétaire du va-  
peur Florence hésitait à entreprendre ce  
service. Les estimés pour la navigation  
à vapeur comprennent cette année les  
\$600 généralement octroyés à ce service.  
On a averti les propriétaires qu'ils au-  
raient un subside.

En réponse à une question de M.  
Copp posée par M. Sweeney, l'hon. M.  
Morrissey dit que Winslow Milne et  
James Smith ont été nommés surinten-  
dants pour la paroisse de Sackville, et  
Morley Turner, Arthur Snowden et Cla-  
rence Hick pour la paroisse de Westmor-  
land, le 25 avril 1908, et qu'ils rece-  
vront une commission de 10 par cent sur  
les sommes dépensées.

M. McKeown présente un bill autori-  
sant la cité de St-Jean à fournir de l'eau  
à St-Jean Est.

L'hon. M. Morrissey présente une re-  
quête en faveur de la constitution en  
corps public des Soeurs de l'Hôtel Dieu  
de Saint-Basile.

Le Dr Bourque présente un bill au-  
torisant le comté de Kent à faire des em-  
prunts temporaires.

L'hon. M. McLeod présente deux  
bills constituant en corps publics deux  
loges de francs-maçons et un bill éta-  
blissant une commission de police pour  
la ville de Frédéricton.

Ces bills subissent leur 2e lecture.

M. Woods présente un bill concernant  
l'assurance sur la vie et contre les acci-  
dents.

L'hon. Dr Landry présente un bill  
pourvoyant à la création d'une commis-  
sion d'agriculture.

Ces deux bills subissent leur 2e lecture.  
M. LaBilloy donne avis d'une inter-  
pellation demandant la production de la  
correspondance échangée au sujet de la  
démission de J. B. Gogain, shérif du  
comté de Kent.

Le bill autorisant la cité de Frédéric-  
ton à venir en aide à la fabrique de  
chaussures Hart est adopté avec des  
modifications.

Les bills concernant l'instruction obli-  
gatoire et l'acte constituant les villes sont  
adoptés en comité avec des modifica-  
tions.

L'hon. M. Hazen propose que l'hon-  
oraire de la Compagnie de Palpe et de

Papier du Nord soit remboursé.

La chambre en comité passe les bills  
concernant l'évaluation du comté de  
Sunbury, les honoraires des coroners, et  
le testament de feu John Harkins.

M. LaBilloy donne avis d'une inter-  
pellation sur les motifs de la démission  
de John Bassett, commissaire des licen-  
ces de Restigouche.

La chambre s'étant formée en comité  
des subsides vote \$8,000 pour les quais  
publics et \$20,000 pour les édifices pub-  
lics.

M. LaBilloy ayant demandé si on al-  
lait faire quelque chose pour améliorer  
l'éclairage des bâtime parlementaires,  
l'hon. M. Morrissey dit qu'il est grand  
temps qu'on adopte un bon système d'é-  
clairage. Le gouvernement s'en occupe  
et on adoptera soit le gaz acétylène ou  
l'électricité. Il y a déjà un petit géné-  
rateur d'acétylène pour l'éclairage de la  
salle des journalistes, et il invite les dé-  
putés à l'aller voir et à dire ce qu'ils en  
pensent.

L'hon. M. Hazen dit qu'on l'a in-  
formé qu'on pouvait s'approvisionner  
d'acétylène à meilleur marché que pour  
tout autre éclairage.

M. McKeown est d'avis que l'électri-  
cité conviendrait mieux.

La chambre vote \$2,850 pour dépen-  
ses diverses du département des travaux  
publics.

M. LaBilloy attire l'attention de la  
chambre sur le courant d'air qui descend  
de la galerie et frappe les membres de  
l'opposition; on devrait y porter remède.

L'hon. M. Hazen lui rappelle que  
pendant neuf longues années il avait atti-  
ré l'attention du gouvernement sur cet  
inconvenient, mais qu'on n'y avait porté  
aucun remède.

La chambre vote \$350 pour rembour-  
sements sur terres de la couronne et  
\$8,000 pour explorations et inspections.

M. Sweeney pense que ce dernier  
item devrait être plus considérable, sur-  
tout si l'on met en vigueur les dispositifs  
de la loi des domaines, et il est désirable  
qu'ils le soient cette année.

L'hon. M. Hazen dit que cela pren-  
drait une grosse somme d'argent, et le  
gouvernement n'a pas l'intention de le  
faire cette année. Nous espérons prépa-  
rer une politique concernant le domaine  
public pour la prochaine session.

La chambre vote \$600 pour les pen-  
sions, et \$2,500 pour les associations de  
touristes.

M. Sweeney est d'avis que dans l'in-  
térêt de la province il ne devrait y avoir  
qu'une association de touristes dont le  
siège serait à Frédéricton. On pourrait  
en donner la surveillance au département  
des terres de la couronne.

L'hon. M. Hazen—Il est possible que  
la consolidation de ces associations soit  
désirable. Je ne sais pas grand'chose de  
ce que fait l'association de Frédéricton,  
mais l'association de Saint-Jean, qui re-  
çoit beaucoup d'aide de la cité et des  
particuliers, fait beaucoup de bien, non-  
seulement pour la cité et la rivière Saint-  
Jean, mais encore pour toute la provin-  
ce. Les annonces qu'elle distribue en  
grande quantité sont des descriptions de  
toutes les parties de la province, et les  
touristes qu'elle attire ne restent pas

dans la ville, mais ne font qu'y passer  
pour se rendre aux différentes places de  
pêche et d'été.

L'hon. M. Maxwell partage ce que  
vient de dire l'hon. premier-ministre.

La chambre vote \$625 pour les por-  
traits des gouverneurs.

L'hon. M. Hazen dit qu'il est bon  
qu'on se procure les portraits non-seule-  
ment des gouverneurs, mais encore des  
hommes qui ont brillé dans la vie publi-  
que en cette province. Il aimerait voir  
les portraits de l'hon. Geo. E. King,  
l'hon. Chs. Fisher et l'hon. M. Blair  
pendus aux murs de la chambre.

M. McKeown—On devrait ajouter le  
portrait du gouverneur Boyd à la série.

M. Pinder dit que la collection ne se-  
rait pas complète sans le portrait de  
l'hon. M. Pugsley. Il a pris plus d'ar-  
gent que n'importe qui dans la caisse  
publique, et on ne devrait pas l'oublier  
si vite.

M. Sweeney est aussi de cet avis.

La chambre vote \$1,842.42 pour la  
commission de prohibition et \$5,000  
pour les dépenses imprévues.

L'hon. M. Fleming dit que les deux  
auditeurs que l'on a employés et l'audi-  
teur qui examine en ce moment les com-  
ptes du département des terres de la cou-  
ronne seront payés à même ce dernier  
fonds.

Les subsides sont inscrits aux ordres  
du jour pour mercredi, et la chambre  
s'ajourne jusqu'à mardi prochain.

Frédéricton, 26 mai 1908.

La chambre se réunit à 3 heures et  
plusieurs bills subissent leur 3e lecture.

L'hon. Hazen propose que le bill mo-  
difiant l'acte d'instruction obligatoire  
soit de nouveau reconsidéré en comité.

En réponse à M. Sweeney, l'hon. M.  
Grimmer dit que le gouvernement ignore  
ce qu'a pu dire M. Powell dans un dis-  
cours prononcé le 11 février à Fairville.

En réponse à M. Smith, l'hon. M.  
Hazen dit que Wm. Strachan est le  
charretier du Dr Anglin à \$22 par mois  
et Annie King fille de chambre du Dr  
Anglin, à \$12 par mois, à l'asile des  
aliénés.

L'hon. M. Fleming, en réponse à  
M. Sprout, produit un état des honorai-  
res du registraire de la cour de pro-  
bates du comté de Kings pour les années  
1906 et 1907.

L'hon. M. Hazen présente un bill dé-  
crétant la nomination d'un magistrat sti-  
pendiaire dans la paroisse de Wilmot,  
comté de Carleton.

L'hon. M. Fleming présente un bill  
autorisant la consolidation de la dette  
flottante de la province.

L'hon. M. Hazen présente un bill  
modifiant le chap. 170 des statuts refon-  
dus de 1903 de manière à permettre la  
répartition des taxes au nom des femmes  
mariées qui possèdent des immeubles.

L'hon. M. Grimmer présente un bill  
modifiant l'Acte des Mines de façon à  
décréter que le loyer et les impôts dus en  
vertu de la loi soient payables le  
30 juin de chaque année, et révoquant  
les clauses 42 et 51 du dit acte, et un  
autre bill pour modifier le chap. 96 des  
statuts refondus concernant le mesurage  
et l'exportation du bois de service de fa-  
çon à autoriser le mesurage du bois de  
pulpe.

L'hon. M. Fleming présente le rap-  
port de la commission chargée de s'en-  
quérir de l'état des embranchements de  
chemin de fer.

L'hon. M. Fleming présente un état  
des intérêts dus à la province par l'hon.  
Wm. Pugsley sur les sommes qu'il a re-  
tirées de trop de la caisse publique. Ces  
intérêts calculés à 5 par cent se mon-  
tent pour chaque année à

28 oct. 1901,	\$ 87.67
27 oct. 1903,	242.86
30 oct. 1905,	539.62
22 oct. 1907,	260.18
18 oct. 1902,	138.12
31 oct. 1904,	376.52
19 oct. 1906,	355.79

9 mars 1908,

76.54

Total, \$2,077.30

La chambre se forme en comité sur le  
bill modifiant la loi concernant l'instruc-  
tion obligatoire portant à 14 ans au lieu  
de 16, l'âge jusqu'auquel les enfants  
sont obligés de fréquenter l'école, et li-  
mitant l'opération de l'acte à la cité de  
St-Jean.

M. McLachlan propose un amende-  
ment de façon à étendre l'application de  
cette loi aux villes de Chatham et New-  
castle.

L'hon. M. Maxwell voudrait voir les  
dispositions de la loi s'appliquer à toute  
la province.

Après discussion, le bill est amendé  
façon à s'appliquer aux cités de St-Jean  
et Frédéricton et aux villes de Chatham  
et Newcastle.

Les bills pour changer le bureau de  
votation de la paroisse d'Acadieville,  
comté de Kent, et amendant la loi des  
impôts sur les successions, sont finale-  
ment passés.

La chambre en comité adopte plusieurs  
bills, entr'autres le bill pour faire re-  
viser et modifier la loi concernant la  
Compagnie de fer des mines de Twin Tree,  
le bill pour déterminer certaines propriétés  
de Bathurst, le bill pour autoriser la mu-  
nicipalité de Gloucester à émettre des dé-  
bentures, et plusieurs autres.

Il est résolu que les bills privés soient  
reçus jusqu'à jeudi.

L'hon. M. Hazen dit qu'il ne voit au-  
cune raison que la chambre ne se pro-  
longe pas samedi.

A huit heures du soir la chambre se  
forme en comité sur le bill concernant  
les grands chemins. Il est décidé que les  
contribuables qui paieront leur taxe de  
chemin en journées de corvée recevront  
12cts l'heure ou \$1.00 pour une journée  
de huit heures. On paiera les attelages  
au taux de 30cts l'heure pour deux che-  
vaux et 22 1/2cts pour un cheval.

M. Lowell pense que c'est trop peu  
pour le comté de Saint-Jean et M. Smith  
est d'avis qu'on peut avoir tous les at-  
telages nécessaires à ce prix.

M. Léger (Westmorland) dit qu'il a  
été obligé de payer \$3.50 pour avoir de  
bonnes paires de chevaux pour les ma-  
chines à faire les chemins.

M. Woods demande en quoi consiste  
un bon toucher.

L'hon. M. Hazen dit qu'un toucher,  
aux yeux de l'acte, doit pouvoir charger  
et décharger lui-même sa voiture.

M. LaBilloy suggère qu'il ne soit pas  
permis aux commissaires ou aux voyers  
de payer les hommes en donnant des or-  
dres sur les marchands ou autres. On a  
abusé de cette pratique dans le passé.

M. Smith, reprenant la clause 2, sug-  
gère qu'il y soit ajouté un dispositif à  
l'effet d'autoriser les commissaires de  
chemins à appliquer une partie des de-  
niers qu'ils ont en mains au maintien des  
traversiers.

L'hon. M. Hazen dit qu'il croit bon  
de discuter la suggestion et d'en venir à  
une entente.

La clause autorisant la sommation d'un  
jury pour tracer les chemins est amendée  
de façon à réduire le nombre des jurés  
de cinq à trois.

L'hon. M. Hazen propose l'addition  
de cinq clauses pourvoyant au tracage  
des chemins d'hiver privés.

Relativement aux clauses concernant  
le battage des chemins d'hiver, M. Pin-  
der est d'opinion que les hommes et les  
attelages devraient recevoir le même prix  
qu'en été, et que les hommes qui s'ab-  
sentent en hiver devraient être obligés  
de faire des arrangements pour le battage  
des chemins en face de leurs biens.

M. Léger (Westmorland) est du mê-  
me avis. Il pense aussi qu'un homme  
agé de plus de 60 ans, qu'on ne peut  
obliger à travailler, devrait, s'il a un che-  
val, être obligé de le fournir s'il ne veut  
pas travailler lui-même.

M. Sheridan est opposé à l'idée d'o-

(Suite à la 8e Page.)

Remèdes de Saison

A l'approche du printemps l'air se charge d'humidité: de même le système du corps humain change afin d'être en harmonie avec le changement de saison. Il est bon alors d'aider le système en prenant plus de précautions: car le changement affaiblit momentanément la santé. On fera bien d'utiliser un tonique reconnu comme purifiant le sang. C'est à ce temps de l'année que ces remèdes produisent leur meilleur effet. Nous avons réduit les prix des préparations que nous vendons le plus à cette saison. La Salsepareille de GIBSON, prix ordinaire \$1.00, est réduite à 75 centimes. ACADIA DRUG CO'S BEEF IRON & WINE de 90c. est réduit à 75c. BLAUD'S IRON PILLS, 5 boîtes pour \$1.00.

Acadia Drug Co. 184 Grand' rue, Moncton.

College du Sacre-Coeur, Caraquet, N. B.

Ce college, ouvert en janvier 1899, est sous la direction des RR. PP. Eudistes. L'enseignement comprend deux sections: cours commercial et le cours classique. Le premier s'enseigne également en français et anglais; cependant les matières purement commerciales ne s'enseignent qu'en anglais. Le cours classique qui se fait en français, a l'exception de sciences enseignées en anglais, a aussi l'avantage d'un cours de littérature anglaise. Pour plus de renseignements, s'adresser à R. P. Supérieur du College.

Seaside Hotel. BOUCTOUCHE, N. B. Cyrille B. Legar, Propriétaire.

Commodément situé tout près des moulins à farine et à cardes Irving. Chambres confortables. Bonne grange chaude. Soins attentifs. Prix modiques.

For Sale. La "Canadian House", grande rue, Shédiac, N. B. L'établissement est en bonne condition, ayant subi des réparations l'automne dernier. Bonne place pour affaires. La maladie de ma femme est la seule raison de cette vente, et nous sommes obligés de partir. Veuillez voir et examiner la maison à n'importe quel temps.

Tous les arrérages d'abonnement au Moniteur doivent être payés d'ici à dix jours. Après cette date nous en confions la perception à notre avocat. Les 1100 à 1200 retardataires que nous comptons sur nos livres voudront bien prendre note de ce dernier avis. S'ils étaient à notre place, ils nous auraient depuis longtemps fait servir une assignation.

Notice of Sheriff's Sale. NOTICE is hereby given unto all whom it doth or may concern that there will be sold at Public Auction in front of the Post Office in the Town of Shédiac, in the County of Westmorland on Tuesday, the 8th day of June now next, at the hour of twelve o'clock noon. All the estate, right, title and interest both at law and in equity of Frank Connors in the following described lands and premises that is to say: All that certain piece or parcel of land and premises in the Parish of Shédiac in the County of Westmorland bounded on the North by land of John Newman, on the West by the rear line of the lot hereby described, and on the South by land of George L. Weluig, together with all and singular the buildings and improvements thereon, and also the lands in the County of Westmorland owned by the said Frank Connors.

There will also at the same time and place be previously sold all the goods and chattels of the said Frank Connors in Westmorland County. The same having been seized and to be sold under an l'fy virtue of an exco utio issued out of the Westmorland County Court against the said Frank Connors at the suit of R. Chesley Tait. Dated at Dorchester the 30th day of March A. D. 1908. JOSEPH A. McQUEEN, Sheriff of the County of Westmorland.

ON DEMANDE. Un CUISINIER ou une CUISINIÈRE compétents pour trois mois, à une maison de campagne. S'adresser à MME FRED. RYAN, Sackville, N. B., 19 mai 1908-G.

Le Liniment de Minard guérit le mal de pis des vaches.

LE MONITEUR ACADIEN. Organe des populations françaises des provinces maritimes. Paraît le jeudi de chaque semaine. Abonnement: 11 ans, \$1.00; 6 mois, 50c. Payable d'avance. On exige \$1.25 par an quand il n'est payé qu'à la fin de l'année. Annonces: Première insertion, 10c. par ligne. Pour chaque insertion subséquente, 5c. par ligne. Impressions de toute sorte exécutées à bref délai et à prix raisonnables. FERD. ROBIDOUX, Editeur-propriétaire, Shédiac, N.B.

LE MONITEUR ACADIEN. SHÉDIAC, 4 JUIN 1908.

Louis-Honoré Fréchette, le poète canadien et littérateur de renom, est mort dimanche soir à Montréal à l'âge de 69 ans. Il représenta le comté de Lévis à Ottawa pendant quatre ans et fut longtemps journaliste. On doit à sa plume un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose.

Lundi soir il y avait une réunion générale du club conservateur de Moncton, dans sa salle, bloc Ferguson. Les quatre candidats conservateurs à la récente élection provinciale — MM. Sumner, Melanson, Black et Mahoney — qui avaient été invités, prononcèrent des discours agressifs qui furent acclamés.

La convention libérale de Westmorland, tenue lundi à Moncton, le nom seul de M. Emmerson est venu sur le tapis. On a passé une série de résolutions, et nommé M. A. E. Wall organisateur. Il y a été prononcé plusieurs discours, entr'autres par MM. Robinson, Léger, Sweeney et Copp, députés provinciaux, qui se sont plaints avec amertume de l'administration Hazen.

La législature du Nouveau-Brunswick a été prorogée samedi matin après une session de trente jours. Les affaires ont marché rapidement sous la vigoureuse impulsion du premier-ministre Hazen, et d'importantes mesures ont été passées, entr'autres la refonte et la modification des chemins, la création d'une commission chargée de faire une enquête sérieuse sur la condition de l'agriculture, la modification de la loi pour le contrôle des dépenses publiques par un officier dépendant du gouvernement et qui n'est responsable de ses actes qu'à la chambre. On le voit, le gouvernement entend accomplir à la lettre les réformes que nos amis préconisaient lorsqu'ils étaient la minorité dans la législature.

Québec et Ontario sont en pleine campagne électorale. L'appel nominal des candidats a eu lieu lundi dans les deux provinces, et la votation aura lieu lundi prochain, 8 juin. Dans la province d'Ontario, le gouvernement Whitney a vu élire par acclamation six de ses candidats, et à Québec ceux partis du gouvernement Gouin ont été élus sans opposition.

M. Henri Bourassa, chef du parti nationaliste, se présente dans deux comtés, Saint-Hyacinthe et la division Saint-Jacques de Montréal, où l'hon. M. Gouin sollicite les suffrages, en même temps que dans le comté de Portneuf.

M. Armand Lavergne a résigné son siège à Ottawa pour se présenter dans son comté de Montmagny pour la chambre locale.

La lutte se poursuit avec acharnement de part et d'autre et la victoire sera chaudement contestée. Nous publions ci-après le programme formulé par M. Bourassa.

Pour faire place à notre nouvelle et immense assortment de Hardes de printemps, nous sommes obligés d'offrir 40 Habillements de notre assortiment régulier à moins que le prix coûtant. C'est une chance rare pour quelques-uns. O. M. MELANSON & CIE.

Séance annuelle de la Société bilingue Lefebvre. JEUDI, 18 JUIN 1908.

Jeudi, le 18 juin, la société bilingue donnera sa séance annuelle devant le public. Comme on le sait déjà, cette séance consiste principalement en deux débats, l'un en français et l'autre en anglais, présentés par quatre élèves des hautes classes du cours classique. Les orateurs choisis pour cette année sont MM. François Bourgeois, Cocagne, N. B., '08; Alphée Gaudet, Haute Aboujagane, '08; Lebaron J. LeBlanc, Dorchester, '09; William D. Ryan, St. John, N. B., '09.

Sujets de discussion: "Le Canada français doit plus à Sir Louis-H. Lafontaine qu'à Louis J. Papineau". "Resolved—That capital punishment should be abolished". MM. Gaudet et LeBlanc défendront ces deux propositions contre MM. Bourgeois et Ryan.

Comme par le passé, l'entrée est gratuite. Toutefois, on demande une contribution volontaire pour l'association athlétique. Chacun pourra donner ce qu'il voudra, en recevant un programme. Portes ouvertes à 7h. 30m., commencement à 7h. 45m. Le lendemain, 19 juin, à 10 heures de l'avant-midi, aura lieu la clôture de l'année scolaire 1907-08. Les discours d'adieu seront prononcés par MM. François Bourgeois et W. B. O'Regan; ensuite on procédera à la collation des degrés et à la distribution des prix. Le départ des élèves aura lieu dans le cours de l'après-midi.

Chronique du collège Sainte-Anne. Pris pour des occupations multiples, je me contente de vous envoyer, monsieur le directeur, quelques nouvelles couchées en style télégraphique. Nous avons eu cette année—douce compensation après un hiver très désagréable!—un mois de mai délicieusement beau. Suivant le pieux usage, nous nous sommes réunis, chaque soir, à la chapelle du collège, pour les exercices du mois de Marie si aimés et si touchants.

Le 31 courant, les congréganistes du Sacré-Coeur de Jésus et du Saint-Coeur de Marie se rendaient à Meteghan, en pèlerinage. Le R. P. Côté les accueillit avec la bienveillance et la générosité qu'il a témoignées, en toutes circonstances, à Sainte-Anne. En termes délicats, il leur a donné le matin, à la messe, des conseils très opportuns et très pratiques. De leur côté, les paroissiens, venus en grand nombre pour assister aux offices de la journée, les ont reçus avec leur amabilité coutumière et ont mis tout en œuvre pour nous être agréables. Quel beau jour! Aussi bien, merci de tout cœur au vénéré pasteur et aux paroissiens de Meteghan! Sans doute le bon Dieu les récompensera de cette hospitalité qu'ils savent donner si cordiale et si large. Mais il est juste aussi, qu'au nom de tous les pèlerins du 21 mai, je leur dise notre reconnaissance par l'un des organes officiels du peuple acadien.

Pendant que je suis aux choses religieuses, je m'en voudrais de ne pas mentionner qu'on va ériger, entre l'église Ste-Marie et le collège, une magnifique statue de Notre-Dame de Lourdes, don d'une âme généreuse, comme il y en a encore beaucoup au pays de France. Il était légitime qu'en plein centre de la baie Sainte-Marie la Très Sainte Vierge eût sa statue sur un piédestal d'honneur. D'autre part, comme tout annonce, pour un avenir prochain, la béatification du Vénérable Père Eudes, qui a si bien écrit et si bien parlé de Marie, combien nos âmes seraient heureuses de voir, à côté de la statue de l'Immaculée, celle de l'un de ses plus dévots serviteurs!

J'ai gardé, pour finir, la grande nouvelle. Mgr Blanche, fondateur et premier supérieur de Sainte-Anne, qui se trouve actuellement au collège de Caraquet, seraparinous à la Pentecôte. C'est sa première visite à la Pointe-de-l'Eglise depuis son élévation à l'Épiscopat. Inutile d'ajouter que jamais visite ne nous fut plus agréable. Élèves et paroissiens rivaliseront de zèle et d'activité pour lui faire une réception triomphale.

Dans trois semaines nous serons en vacances. Les oiseaux quitteront la cage pour s'envoler à tous les horizons. Eh bien! votre humble chroniqueur vient lui aussi vous demander, cher monsieur le directeur, trois mois de congé pour lui et sa plume. Après quoi, si Dieu me prête vie, je vous reviendrai plus fidèle que jamais. COMMUNIQUÉ.

Société l'Assomption. Chatham, N. B., 27 mai 1908.

M. le Rédacteur, Mardi soir, le 26 mai, la succursale "Ave Maria" No. 68 de la Société l'Assomption tenait une assemblée spéciale à sa salle, bloc Babineau afin de faire une réception à M. J. H. LeBlanc, grand secrétaire et organisateur de la Société l'Assomption, à son retour de Tracadie et Négouac, où, nous sommes heureux de le dire, il avait été très chaleureusement accueilli, et où il avait inauguré deux succursales assez nombreuses. A huit heures précises, comme il avait été convenu, M. LeBlanc faisait son entrée dans la salle, accompagné de M. F. C. Maillet, de Newcastle, et de M. U. Babineau, hôtelier de Chatham et trésorier de la succursale locale. La salle était bondée, car tous les Acadiens de Chatham avaient été invités, et les applaudissements prolongés qui retentirent à l'entrée de M. LeBlanc montrent que l'esprit de patriotisme ne fait pas défaut ici.

Après la prière d'ouverture, il fut proposé, secondé et adopté, que l'ordre du jour soit omis, et M. le président présente alors à l'auditoire le distingué visiteur, dans un fort beau discours. Alors M. J. A. Babineau, secrétaire-archiviste, s'avance auprès de l'estrade et donne lecture de l'adresse suivante: M. J. H. LeBLANC, grand-secrétaire et organisateur général de la Société l'Assomption. Honoré Monsieur et cher Frère, Vous êtes un des principaux fondateurs de notre belle et noble société, et nous dirons même plus: vous avez été et vous êtes encore l'âme dirigeante de notre association, vous avez fait preuve d'un esprit d'abnégation et de sacrifice qui nous remplit de respect et d'admiration pour vous, car si vous vous êtes dévoué entièrement au service de la Société l'Assomption, c'est un fait indiscutable que c'est par pur esprit de patriotisme et dans l'intérêt de la nationalité acadienne-française en général, et non dans un but personnel et pécuniaire. Lorsqu'on s'arrête un instant et qu'on contemple les résultats heureux et les rapides progrès qui n'est encore qu'à son début, on ne peut s'empêcher de proclamer à haute voix que les heureux fondateurs ont visiblement été inspirés par notre glorieuse patronne, pour laquelle ils ont une si grande vénération. Honneur donc à vous, M. le grand-secrétaire! Honneur aussi aux autres membres fondateurs qui, avec vous, ont conçu et mis à exécution une si noble idée. Dites-leur à votre retour à votre pays d'adoption, qu'il y a au pays natal des cœurs qui battent à l'unisson des leurs, et qui forment des vœux pour le succès en tout et partout. En terminant, M. le Grand Secrétaire, nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de nos plus sincères respects et nos remerciements d'avoir daigné nous honorer de votre présence, et nous prions notre glorieuse Patronne de vous garder longtemps au poste honorable mais difficile et délicat que vous remplissez si dignement, afin que vous puissiez nous revenir aussi souvent que les circonstances le permettront. Et nous vous donnons l'assurance que vous pouvez compter sur notre coopération lorsqu'il s'agira de l'avancement général de notre cause commune. LES OFFICIERS ET MEMBRES DE LA SUCCURSALE AVE MARIA DE LA SOCIÉTÉ L'ASSOMPTION.

Quoique pris à l'improviste et visiblement ému, M. LeBlanc fut très heureux dans sa réponse. Il remercia fort délicatement les membres du comité, et la succursale en général, de la réception qu'on lui faisait, et nous parla ensuite de la Société l'Assomption, de ses avantages matériels, de ses hautes visées dans le domaine intellectuel pour l'avenir de notre race, et s'étendit longuement sur les progrès déjà accomplis par notre jeune société. Il traita d'une manière habile le côté patriotique et fraternel de la question. M. BeBlanc parla près d'une heure et fut fréquemment applaudi. Jamais Chatham n'avait entendu un morceau d'éloquence semblable, et les braves enthousiastes qui retentirent dans la salle lorsque M. LeBlanc reprit son siège montraient évidemment jusqu'à quel point son habile et éloquent discours avait été apprécié.

Un vote de remerciements fut alors passé à l'adresse de M. LeBlanc, qui y répondit avec un apropos et en termes charmants.

Quelqu'un dans l'auditoire entonna l'hymne national, au chant duquel la foule se joignit comme un seul homme puis l'assemblée se dispersa en souhaitant bon voyage à M. LeBlanc et en le priant de revenir bientôt. M. LeBlanc doit se rendre à Saint-Norbert dimanche, 31 mai, et inaugurer une succursale dans cette paroisse. J. ADÉLARD BOUDREAU, Sec.-Arch. SAINT-NORBERT, N. B.

Les gens de St-Norbert se sont acquis l'honneur de fonder parmi eux une nouvelle succursale de la Société Nationale l'Assomption. Pour l'initiation des membres fondateurs, le Grand Organisateur J. H. LeBlanc s'était rendu dans la mission samedi après midi, le 30 mai. Le Dr Richard, de Moncton, le suivit dimanche matin. Pendant tout l'après-midi dimanche les aspirants se présentèrent à l'examen médical et lorsque les fondements de la succursale St-Norbert No. 76 furent posés, ils consistaient en quarante-deux membres bénéficiaires et quelques sociaux. Honneur donc à cette mission ne comptant pas cent familles et qui cependant a des habitants assez patriotes pour fournir à la Société l'Assomption un aussi fort contingent de frères en U. C. P. Les frères de la succursale St-Norbert, nous sommes sûrs, ne failliront point à leur devoir et marcheront allègrement sous la protection et avec la devise de notre Société nationale de progrès en progrès. D'avoir une succursale de l'Assomption à St-Norbert était un rêve jusqu'au 31 mai; le rêve est devenu une réalité et un fait accompli, Ave Maria Stella!

Ci suit la liste des officiers de la nouvelle succursale: Chancelier—Damien LeBlanc. Président—Calixte Maillet. 1er Vice-président—Pacide Maillet. 2ème Vice-président—J. A. Boucher. Secrétaire financier—Frs. Gallant. Trésorier—Jean Babineau. Secrétaire-archiviste—Jacques Richard. Assistant-Secrétaire-archiviste—Dosthé Maillet. 1er Commissaire-Ordonnateur—Cécime Babineau. 2ème Commissaire-Ordonnateur—Alex Gallant. 1er Directeur—Cyrille Boucher. 2ème Directeur—Jude Maillet. 3ème Directeur—J. B. J. Boucher.

Les travaux du printemps sont en pleine activité. Nos bons cultivateurs profitent de toute la lumière du soleil pour éclairer leurs travaux et voir couler leurs sueurs du lever au coucher du soleil, ils déchirent les flancs de la terre et y jettent la semence féconde. Parfois malgré les fatigues ils jettent un œil anxieux sur la butte sablonneuse voulant contempler une cathédrale nouveau-née. X.

Les dépêches de Rome nous apportent la nouvelle qu'à l'occasion de son jubilé sacerdotal, les catholiques de la République argentine ont présenté à Sa Sainteté Pie X un cadeau royal. C'est un palais situé dans l'un des plus beaux quartiers de Buenos-Ayres et qui a coûté \$300,000. Le titre a été expédié au Saint-Père qui l'utilisera pour la légation apostolique de la République argentine, qui jusqu'ici n'avait pas de local convenable. Ce cadeau précieux a fait un grand plaisir au vénérable et saint pontife.

Il y a quelques années, une pieuse catholique américaine avait fait don au Saint-Siège d'une belle résidence pour le délégué apostolique à Washington, et le gouvernement de la République de la Colombie, dans l'Amérique du Sud, avait placé à la disposition du délégué apostolique la belle résidence qu'il occupe aujourd'hui dans la capitale, Santa-Fé de Bogota. Le Brésil a également fait don au représentant du Souverain Pontife d'une résidence en rapport avec sa mission dans le pays.

L'empereur d'Autriche a offert à Sa Sainteté un précieux joyau ecclésiastique, et le Roi d'Espagne enverra également au Pape un cadeau digne de l'auguste prisonnier du Vatican. L'empereur d'Allemagne adressera aussi au Père spirituel de plusieurs millions de ses sujets un cadeau royal. Plusieurs délégations de cardinaux allemands ont été reçues récemment par Notre Saint-Père. Elles re-

Un vote de remerciements fut alors passé à l'adresse de M. LeBlanc, qui y répondit avec un apropos et en termes charmants. Quelqu'un dans l'auditoire entonna l'hymne national, au chant duquel la foule se joignit comme un seul homme puis l'assemblée se dispersa en souhaitant bon voyage à M. LeBlanc et en le priant de revenir bientôt. M. LeBlanc doit se rendre à Saint-Norbert dimanche, 31 mai, et inaugurer une succursale dans cette paroisse. J. ADÉLARD BOUDREAU, Sec.-Arch. SAINT-NORBERT, N. B.

Les gens de St-Norbert se sont acquis l'honneur de fonder parmi eux une nouvelle succursale de la Société Nationale l'Assomption. Pour l'initiation des membres fondateurs, le Grand Organisateur J. H. LeBlanc s'était rendu dans la mission samedi après midi, le 30 mai. Le Dr Richard, de Moncton, le suivit dimanche matin. Pendant tout l'après-midi dimanche les aspirants se présentèrent à l'examen médical et lorsque les fondements de la succursale St-Norbert No. 76 furent posés, ils consistaient en quarante-deux membres bénéficiaires et quelques sociaux. Honneur donc à cette mission ne comptant pas cent familles et qui cependant a des habitants assez patriotes pour fournir à la Société l'Assomption un aussi fort contingent de frères en U. C. P. Les frères de la succursale St-Norbert, nous sommes sûrs, ne failliront point à leur devoir et marcheront allègrement sous la protection et avec la devise de notre Société nationale de progrès en progrès. D'avoir une succursale de l'Assomption à St-Norbert était un rêve jusqu'au 31 mai; le rêve est devenu une réalité et un fait accompli, Ave Maria Stella!

Ci suit la liste des officiers de la nouvelle succursale: Chancelier—Damien LeBlanc. Président—Calixte Maillet. 1er Vice-président—Pacide Maillet. 2ème Vice-président—J. A. Boucher. Secrétaire financier—Frs. Gallant. Trésorier—Jean Babineau. Secrétaire-archiviste—Jacques Richard. Assistant-Secrétaire-archiviste—Dosthé Maillet. 1er Commissaire-Ordonnateur—Cécime Babineau. 2ème Commissaire-Ordonnateur—Alex Gallant. 1er Directeur—Cyrille Boucher. 2ème Directeur—Jude Maillet. 3ème Directeur—J. B. J. Boucher.

Les travaux du printemps sont en pleine activité. Nos bons cultivateurs profitent de toute la lumière du soleil pour éclairer leurs travaux et voir couler leurs sueurs du lever au coucher du soleil, ils déchirent les flancs de la terre et y jettent la semence féconde. Parfois malgré les fatigues ils jettent un œil anxieux sur la butte sablonneuse voulant contempler une cathédrale nouveau-née. X.

Les dépêches de Rome nous apportent la nouvelle qu'à l'occasion de son jubilé sacerdotal, les catholiques de la République argentine ont présenté à Sa Sainteté Pie X un cadeau royal. C'est un palais situé dans l'un des plus beaux quartiers de Buenos-Ayres et qui a coûté \$300,000. Le titre a été expédié au Saint-Père qui l'utilisera pour la légation apostolique de la République argentine, qui jusqu'ici n'avait pas de local convenable. Ce cadeau précieux a fait un grand plaisir au vénérable et saint pontife.

Il y a quelques années, une pieuse catholique américaine avait fait don au Saint-Siège d'une belle résidence pour le délégué apostolique à Washington, et le gouvernement de la République de la Colombie, dans l'Amérique du Sud, avait placé à la disposition du délégué apostolique la belle résidence qu'il occupe aujourd'hui dans la capitale, Santa-Fé de Bogota. Le Brésil a également fait don au représentant du Souverain Pontife d'une résidence en rapport avec sa mission dans le pays. L'empereur d'Autriche a offert à Sa Sainteté un précieux joyau ecclésiastique, et le Roi d'Espagne enverra également au Pape un cadeau digne de l'auguste prisonnier du Vatican. L'empereur d'Allemagne adressera aussi au Père spirituel de plusieurs millions de ses sujets un cadeau royal. Plusieurs délégations de cardinaux allemands ont été reçues récemment par Notre Saint-Père. Elles re-

erements fut alors M. LeBlanc, qui propos et en- l'auditoire entonna au chant duquel la me un seul homme se dispersa en sou- à M. LeBlanc et enir bientôt. se rendre à Saint- 31 mai, et inaugu- dans cette paroiss- LARD BOUDREAU, Sec.-Arch. BERT, N. B. orbert se sont acquis parmi eux une nou- Société Nationale ur l'initiation des le Grand Organisa- s'était rendu dans rés midi, le 30 mai. Moncton, le suivit pendant tout l'après- spirants se présent- fical et lorsque les succursale St-Norbert ils consistaient en res bénéficiaires et onneur donc à cette pas cent familles et habitants assez pa- la Société l'Assomp- tingent de frères en de la succursale St- es sûrs, ne failliront marcheront allègre- on et avec la devise nationale de progrès r une succursale de Norbert était un rêve rêve est devenu une compli, Ave Maris officiers de la nou- en LeBlanc. e Maillet. —Placide Maillet. nt—J. A. Boucher. r—Frs. Gallant. abineau. te—Jacques Ri- e-archiviste—Dosi- Ordonnateur—Céci- Ordonnateur—Alex rille Boucher. lude Maillet. l. B. J. Boucher. \* intemps sont en plei- cultivateurs profi- ère du soleil pour et voir couler leurs ucher du soleil, ils le la terre et y jet- de. Parfois malgré un oeil anxieux sur voulant contempler au-née. X. Rome nous appor- à l'occasion de son s catholiques de la e ont présenté à un cadeau royal. ué dans l'un des s de Buénos-Ayres 000. Le titre a t-Père qui l'utili- on apostolique de ntine, qui jusqu'ici convenable. Ce uit un grand plai- saint pontife. nées, une pieuse ne avait fait don e belle résidence stologique à Wash- nement de la Ré- mbie, dans l'Amé- placé à la dispo- stologique la belle eupe aujourd'hui nta-Fé de Bogota/ nent fait don au souverain Pontife rapport avec sa vs. riche a offert à Sa x joyau ecclésias- l'Espagne enverra un cadeau digne nner du Vatican. magne adressera ituel de plusieurs ts un cadeau roya- tions de car- été reçues récem- nt-Père. Elles re-

présentaient des sociétés qui envo- yaient de magnifiques ornements, les- quels sont maintenant exposés dans les appartements du palais papal. Une société de femmes allemandes a présenté à Sa Sainteté soixante cha- subles, une grande quantité de linge- rie d'autel, plusieurs calices, ostens- soirs, etc.

LEGISLATURE PROVINCIALE

(suite de la 8e page)

Frédéricton, 28 mai 1908.

La chambre se réunit à huit heures, et l'hon. M. Hazen propose que le bill des compensations aux ouvriers soit recon- sidéré en comité général. Le comité adopte plusieurs bills, entr'autres celui qui concerne la ville de Da'houisie.

L'hon. M. Hazen dit qu'on a eu le temps d'étudier le bill des compensa- tions depuis qu'il a été considéré en der- nier lieu; on a entendu les délégations des ouvriers et des bourgeois qui ont exprimé leurs vues, et pour mettre à profit les informations que les députés ont recueillies il propose qu'on repasse le bill clause par clause.

M. Hatheway propose que la défini- tion du mot ouvrier ne s'applique pas aux travailleurs de granit, ni aux com- mis de bureau ou de magasin, ni aux pé- cheurs ni aux marins; il propose aussi d'amender la clause de façon à décre- ter que quand un ouvrier reçoit une blessu- re par sa faute, par sa négligence ou sa désobéissance aux règlements de son bourgeois dûment affichés dans l'ate- lier où il travaille ou par la malice ou la négligence de ses confrères ouvriers, le patron ne sera pas responsable.

M. Munro propose d'ajouter une autre clause décrétant que le patron ne sera pas responsable quand l'ouvrier aura été blessé ou tué par la négligence d'un ca- marade ouvrier en boisson, à moins que l'ouvrier blessé n'ait averti le patron de l'état de son compagnon.

MM. Copp et McKeown disent que ce bill est le fruit des promesses faites aux ouvriers de St-Jean à la dernière élection par les candidats de l'oppo- sition, et prétendent que le bill ne remplit pas les promesses faites aux ouvriers.

MM. Dr McInerney, Wilson et Hathe way répondent qu'il n'y a pas eu de mar- che, mais que les candidats se sont pro- noncés ouvertement en faveur des com- pensations aux ouvriers, ceux-ci ont voté librement, et leurs représentants font de même.

M. Tweeddale dit que le bill ne vaut rien pour la grande masse des ouvriers de la province. A la suite des protesta- tions des patrons, le gouvernement a amendé le bill de manière à en détruire l'utilité.

L'hon. M. Flemming dit que ce bill est de la plus haute importance et mé- rite la plus sérieuse attention, et non les paroles en l'air des messieurs de l'oppo- sition qui semblent anxieux d'appuyer les deux côtés de la question à la fois. Il n'est pas surpris de l'attitude de l'hon. membre du comité de St-Jean parcequ'il s'est converti et déconverti dans sa cour- te carrière politique. Le bill va plus loin qu'on n'est jamais allé auparavant pour la protection des ouvriers, mais les hon- messieurs de la gauche ont peur de prendre parti pour un côté ou pour l'au- tre.

M. Copp dit que ce bill, venu de St- Jean, est trop raide. Il ne faut pas nuire aux industries du pays, bien que les tra- vailleurs doivent être protégés autant que possible, mais pas au point de chas- ser les capitaux de la province.

En réponse à M. Wilson, M. Robin- son admet qu'il a été reçu une requête des machinistes de Moncton en faveur du bill et pense que le travail doit être protégé, mais que les amendements ap- portés au bill semblent en envelopper les dispositions de doute. Il ne sait trop que faire. Ce n'est pas le bill que les ouvriers veulent; les patrons n'en veulent pas non plus.

L'hon. M. Hazen félicite ses hon. amis de la gauche de leurs aptitudes pour le jeu d'équivoque. Ils veulent rester en position de pouvoir dire aux ouvriers qu'ils étaient absolument en fa- veur de leur accord tout ce qu'ils de- mandaient et de se tourner vers les pa- trons et leur donner l'assurance qu'ils étaient opposés à toute nouvelle conces- sion aux ouvriers.

M. Léger (Westmorland) dit que les hommes de chantiers et les pêcheurs de- vraient aussi être protégés. Le bill de- vait être passé sans amendement. En ré- ponse à une question, il dit qu'il ne s'op- pose pas à la clause concernant les ou- vriers en boisson.

Le Dr Sormany dit qu'il va appuyer le bill tel qu'amendé non pas parcequ'il veut voter pour le gouvernement, puis- que la manière dont on l'a traité ne mé- rite pas son appui, mais parceque sa

conscience lui dit de le faire. M. Hatheway propose que la clause A soit amendée de façon à fixer à \$1500 le maximum de la compensation en cas de mort.

Une couple d'autres amendements sont proposés puis l'hon. M. Hazen ajoute une clause décrétant que le bill entrera en vigueur le 1er novembre 1908. Le bill est adopté avec ses amen- dements.

La chambre en comité passe les bills suivants: bill concernant la ville de Sackville, bill permettant à la ville de Newcastle d'émettre des débetures, bill concernant l'aqueduc de St-Stephen, bill concernant la ville de Milltown, bill autorisant la municipalité de Kent de faire des emprunts temporaires, bill pourvoyant à la constitution d'une com- mission de police pour la cité de Fré- déricton.

La chambre s'étant formée en comité sur le bill concernant les grans chemins, M. Munro propose que le bill soit amen- dé de façon à autoriser les traversiers gratuits, adopté. Il propose aussi un amendement permettant aux habitants de toute paroisse de se cotiser pour dé- frayer le battage des chemins d'hiver.

L'hon. M. Hazen prévoit que cet amendement pourrait créer des difficul- tés et il suggère que cette question, de même que celle de la largeur des tra- nées, soit renvoyée à la prochaine session, adopté.

La chambre adopte aussi le bill pour- voyant à la cotisation des biens des femmes mariées, le bill pourvoyant à l'érection de ponts permanents, le bill amendant la loi des mines, le bill con- cernant le mesurage et l'exportation du bois de service, et le bill concernant le chemin de fer N. B. & Coal.

L'hon. M. Hazen propose en comité, M. Allain au fauteuil, sur le bill concernant la compagnie de tramway électrique du Maine et du Nouveau-Brunswick, lequel est adopté.

Et la chambre s'ajourne. A une réunion conjointe du comité des municipalités et du comité des cor- porations, le bill autorisant la cité de Moncton à exploiter un tramway fut longuement discuté. Les deux comités ont finalement décidé de ne pas recom- mander le bill à la favorable considéra- tion de la chambre.

Frédéricton, 29 mai 1908.

La chambre se réunit à trois heures. L'hon. M. Hazen annonce que le col. Armstrong, de St-Jean, a obtenu une co- pie d'une gravure de l'ancien palais lé- gislatif et des vieilles bâtisses publiques de la province, l'a fait encadrer avec inscription de leur histoire et en a fait don à la chambre. Il pense que la chambre priera beaucoup ce don.

M. McKeown se joint à M. Hazen pour en remercier le col. Armstrong. Il remarque avec plaisir un portrait du gouverneur Chandler dans la chambre.

En réponse à M. Pinder, l'hon. M. Grimmer dit que John Robinson a été nommé garde-chasse en chef le 3 mai 1905 au salaire \$900 plus ses frais de voyage. On a augmenté son salaire à \$1200 et \$700 pour ses dépenses, et il a reçu depuis sa nomination \$3,080 de sa- laire et \$1,884.30 pour ses frais de vo- yage—en tout \$4,964.20.

En réponse à M. Byrne, l'hon. M. Morrissey dit qu'il est vrai que le gou- vernement a retiré le subside à la Com- pagnie de navigation de Gloucester. Cela n'a pas été fait sur la recommanda- tion de MM. Stewart, Witzell ou Blanchard, ni de personne autre. Le gouvernement sait que ces messieurs ont perdu leur dépôt. Le subside a été re- tiré à d'autres compagnies sans avis, et dans le cas de la Compagnie de Gloucester c'est parcequ'elle ne répond pas aux exigences. Son ancien subside était de \$1500, et le vote des membres indé- pendants du Gloucester n'a nullement influé sur la décision.

M. Byrne regrette le retrait du subsi- de. Le gouvernement ne connaissait peut être pas tous les faits quand il en a décidé ainsi. L'ancien gouvernement avait jugé bon d'accorder \$1600 à la compagnie, et cela avait porté certains habitants de Gloucester à s'unir pour ouvrir des communications entre les Iles de Miscou et Shippagan et Cara- quet. Les habitants avaient ainsi un service dont ils ont grand besoin.

Le Dr Sormany croit ajouter un à ce qu'a dit un collègue. Il regrette que ce ne soit pas dans sa propre langue. L'hon. M. Hazen lui ayant dit que la chambre serait bien aise de l'entendre dans sa langue. Le Dr Sormany prononce un beau discours en français.

L'hon. M. Morrissey dit qu'on a reti- ré le subside à cette compagnie parce- qu'elle ne fait pas un service convena- ble. Il en prend toute la responsabilité, et il croit connaître ce qui se passe dans Gloucester. L'hon. monsieur sait il que le bateau est resté à rien faire six semai- nes l'an dernier?

M. Byrne—Où avez vous pris cela? L'hon. M. Morrissey. De partout et même d'amis de l'hon. Monsieur. Le subside de l'an dernier ne se trouve pas dans les comptes de l'auditeur-général mais dans les comptes en suspens.

Les subsides ont été retirés à plu- sieurs compagnies, y compris \$500 dans Northumberland. Quelques membres de la Compagnie de Gloucester ont mé- me protesté contre le paiement du subsi- de. Le but de l'hon. monsieur est d'obtenir le patronage de Gloucester. Le gouvernement n'a pas l'intention de tourner le dos à ses amis.

A huit heures la chambre procède à l'examen du bill concernant le pont de Van Buren. M. Slipp dit que le but du bill est d'établir un pont entre Van Bu- ren et St-Léonard, un pont de péage. Il y a quatre traversiers qui font la traver- se entre St-Léonard et Van Buren, ville de 10,000 âmes.

M. Cyr dit qu'il fait \$3000 par année avec son traversier, et si quelqu'un de- vait s'opposer à ce pont, ce serait lui. Mais dans les intérêts des public, il est prêt à sacrifier son traversier.

L'hon. M. Flemming propose qu'il soit voté \$7,500 pour les fêtes du 3e centenaire de Québec. Le gouver- neur général est à la tête du mouve- ment, et c'est un projet digne de lui. Tout le Canada répond généreusement à son appel, et toutes les provinces s'u- nissent pour préserver et embellir les terrains historiques de Québec. Qué- bec et Ontario fournissent \$100,000 cha- que, Alberta, Saskatchewan et la Nou- velle Ecosse \$10,000 chaque.

MM. Flemming, Robinson, LaBillois et Dr Landry prononcent de jois dis- cours sur cette motion, qui est adoptée à l'unanimité.

L'hon. M. LaBillois félicite le gou- vernement de prendre part et d'encoura- ger le grand mouvement inauguré sur les instances du gouverneur-général. Il a eu la bonne fortune d'habiter la province de Québec treize ans; et il a pu se rendre compte des sentiments du peuple, et il a la certitude que les Acadiens de cette province professent la plus grande loyauté envers l'empire. De toutes parts on est disposé à encourager le mouvement par le gouverneur-général pour commé- morer les luttes héroïques de Wolfe et Montcalm. Il n'y a pas le moindre doute que les événements de cette époque his- torique ont été propices aux français et que l'avènement du drapeau anglais sur la citadelle de Québec a été avantageux à ce peuple. En tout temps, quand le besoin s'en présentera, les français de ce pays seront toujours prêts à combattre pour l'honneur de ce drapeau, et il a l'as- surance que tout le monde s'unira pour faire tourner ces fêtes à l'agrandissement de la province et de la Puissance.

L'hon. Dr Landry dit qu'il ne peut laisser passer cette occasion sans dire quelques mots dans sa langue maternelle. La chambre est unanime sur la question, et dès lors il croit qu'un discours fran- çais ne sera pas inconvenant, bien que cette langue ne soit pas comprise de tous les membres. Il est heureux, dans une occasion comme celle-ci, de s'exprimer dans la langue de Corneille, de Massillon et de Bourdaloue, au lieu de la langue de Shakespeare. Cette appropriation sera appliquée à mener à bon terme les plans sur lesquels tout le monde, français et anglais, est uni et travaille la main dans la main pour préparer l'un des plus grands spectacles qui se soient vus au Canada depuis le jour mémorable de la bataille livrée sur les plaines d'Abra- ham. Il est heureux de dire que la mort du général anglais et du général français des blessures qu'ils avaient reçues dans le combat semble avoir influé sur l'effa- cement des animosités entre les deux nationalités, animosités qui ont à peu près entièrement disparu. Aujourd'hui le peu- ple du Canada vit côte à côte dans l'har- monie, tous travaillent au progrès et à l'avancement de leur commune patrie. Il ont chacun leur idéal, mais la bigoterie s'est affaïcée sur cette terre de liberté dont les deux races sont les heureuses héritières. Chaque nationalité peut au- jourd'hui, au Canada, travailler à ses destinées sous la protection des meilleu- res lois qui aient jamais régi aucun pays du monde. Le passage du gouvernement français au gouvernement britannique semble avoir été providentiel au point de la situation religieuse de la minorité. Le fait qu'on lui permet de parler dans sa langue en cette enceinte, et que le peuple qu'il a l'honneur de re- présenter dans le présent gouvernement peut pratiquer la religion de son choix, prouve que le pays est régi par des insti- tutions plus larges et plus libres que cel- les du pays dont les Français du Canada ont été séparés par la victoire du général anglais sur le champ de bataille à jamais célèbre de Québec.

Ayez l'œil

sur cet espace la semaine prochaine. Une annonce de la plus haute impor- tance. En attendant entrez au Grand Magasin, si vous avez besoin de quelque chose.

Cie Peter McSweeney, Ltée, Moncton

Thomas W. Butler,

Avocat, Solliciteur, Notaire Public, Ar- bitre-en-Quitté, et Greffier de la Paix. NEWCASTLE, N. B. S'occupe d'assurance contre le feu et sur la vie. 27 mars 08—c.

Terre à vendre

ou à louer. 60 arpents de terre, avec maison et grange, sont à vendre à bonnes conditions. S'a- dresser à D. S. CORMIER, Memramcook West N. B. 29 avril 08—ac.

Dominion Hotel,

Memramcook, N. B. S. H. CASSIDY — Propriétaire. Avantageusement situé à quelques pas de la gare et du centre des affaires. Bonnes chambres, pension de choix. Ecurie de louage en rapport avec l'établissement. Ne manquez pas de vous y arrêter. 28 avril 08—jm.

On Demande

pour le prochain terme dans le District d'école no. 23, Wisener, un instituteur ou une institutrice de 3e classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à JUDE CAISSIE, Wisener, Cap Shédiac. 20 mai 1908—jip.

La minorité française est aujourd'hui tout aussi anxieuse de contribuer au bien- être de son pays que ses voisins d'origi- ne différente, c'est pour souligner ce senti- ment qu'il prononce ces quelques mots dans la langue française. Il n'entend pas insinuer que la loyauté de cette province doive se mesurer par le montant de cette appropriation; parceque la loyauté ne se mesure pas l'argent. Nous voulons sim- plement nous unir aux autres provinces de la Puissance pour montrer que le Ca- nada est uni de sentiment et d'action pour les fêtes du 3e centenaire. Il espère que cette fête sera une nouvelle occa- sion d'union plus étroite entre les deux nationalités qui peuplent le Canada, qui a prospéré hardiment sous la mutuelle impulsion des Français et des Anglais. Avant de reprendre son siège, il remer- cie le président et les membres de la chambre de la manière cordiale dont ils ont accueilli les quelques mots qu'il a prononcés dans sa langue maternelle.

L'hon. M. Robinson appuie chaleu- reusement la proposition. L'hon. M. Flemming présente un bill pour pourvoir aux fonds né- cessaires pour défrayer certaines dé- penses du gouvernement civil, lequel subit sa 2e lecture; aussi un bill aux réparations et à l'amélioration des chemins et ponts, et à certains autres services publics de la province, qui subit aussi sa 2e lecture. Ces bills sont subseqüemment étudiés en comi- té et adoptés.

En réponse à M. Léger (Westmor- land), l'hon. M. Morrissey est au cour- rant de l'état dangereux du pont de la Rivière Shédiac, et le gouverne- ment a l'intention de le remplacer par un pont d'acier sur culées de maçon- nerie.

L'hon. M. Flemming présente le (Voire Suite à la 6e page)

Vente à sacrifice

pour faire place aux Modes d'Automne et d'hi- ver, qui nous arriveront dans quelques semaines sous vendons maintenant à MOITIE PRIX, même au-dessous, tous nos

Chapeaux et

Coiffures d'été ainsi que toutes nos Nouveautés, Modes et Articles de toilette.

Notre assortiment considérable et ayant pour habitude de ne jamais offrir à nos clients des chapeaux et des objets de toilette démodés, hors de date, nous voulons nous en débarrasser à tout prix pendant qu'ils sont encore de mise et en pleine floraison dans le monde fashionable. L'est donc une chance exception- nelle pour les Dames

de se procurer une nouvelle toilette de première classe à UN PRIX INSIGNIFIANT. Profitez-en hâtez-vous de venir chez

Chez Madame Doiron

Bloc Comeau, Shédiac.

LEGER'S COMPOUND EXTRACT WILD STAWBERRY guérit promptement indigestions appelées "maladie d'été", qui tant de détresse durant les chaleurs d'été. Pré- sents la bouteille chez LÉGER, Pharmacien, "Shé- diac.

Pompes Funèbres

James Muiridge, Shédiac, N B ENTREPRENEUR DE POMPE FUNEBRES.

"honneur d'annoncer qu' met le d'ap'p'nc... un joli corbillard traine pas deus che ainsi qu'une grande variété de bières, car a la, etc., de toute dimension et de tout modè Joli Corbillard imitation de bois de rose, bien verni, pour \$12. Aussi toutes espèces de montures, garnitures et de cercueils au plus bas prix. On peut rendre aux chars avec le corbillard en tout temps. PRIX MODÉRÉS. 25novoa ac

PACIFIQUE LE CANADIEN

Du 29 février au 29 avril Grand Rabais SECONDE CLASSE Pour la Colombie Anglaise et la cote du Pacifique.

DE SHEDIAC, N. VANCOUVER, B. C. VICTORIA, B. C. SEATTLE & TACOMA, WASH WESTMINSTER, B. C. PORTLAND, ORE. NELSON, B. C. TRAIL, B. C. ROSSELAND, B. C. GREENWOOD, B. MIDWAY, B. C. \$61.35

Tarif proportionnel des autres endroits pour autres points. Aussi que pour l'Alberta, Washington, l'Idaho, Montana, Californie, etc.

W. B. HOWARD, D. P. A. ag., C. P. R., St-Jean, N. B.

Pour que l'Huile Foie de Morue soit efficace il faut qu'elle soit absolument fraîche et de la meilleure qualité, comme vous serez certain de l'obte- nir chez LÉGER, Pharmacien, Shédiac.

# Un mot, S'il vous plait.

L'homme bien informé vient chercher ses provisions d'hiver chez

## O. M. Melanson & Cie.

Il y vient avec l'assurance, bien fondée, d'acheter ce qu'il y a de mieux pour son argent. Et personne n'est jamais désappointé.

Toutes nos marchandises sont choisies et achetées avec le plus grand soin et avec jugement.

Au sujet des

## Hardes

pour cette saison, nos modes sont non-seulement en avant de tout ce qu'on peut trouver en ville, mais les gens savent que notre

## Departement de Hardes

se recommande également à ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent comme à ceux qui ont le gousset bien rempli.

Le prix de nos habillements varie de \$6 à \$16, et celui de nos Capots de \$5 à \$15

Nous avons aussi de superbes

## CASQUES

coiffant toutes les têtes et à la portée de toutes les bourses.

Notre Assortiment d'

## Etoffes à Robes

est meilleur que jamais. Quand vous venez à Shédiac, n'oubliez pas l'entrer chez

## O. M. Melanson & Cie

Vous vous en retourneriez contents et satisfaits.

### Un épisode de l'expulsion des Acadiens

(Suite et fin du dernier numéro)

Pierre, né le 16 mai 1734—On le trouve, un an ou deux après l'expulsion, dans le voisinage du Coude (aujourd'hui Moncton), d'où, avec quatre braves compagnons, il se rendit à Tintamarre (Sackville) et s'empara de la goëlette que possédait son père, à Port Royal. J'ai raconté cet épisode de notre histoire dans les colonnes du Moniteur Acadien, en février 1892. A l'automne de 1765 ou au commencement de l'année 1766, Pierre Belliveau épousa civilement, faite de prêtre au pays, Anne Girouard, fille de Joseph et d'Anne Doucet. Ce mariage fut ratifié à Pigeon (Windsor) le 29 août 1768, par l'abbé Bailly. Le 12 juillet de la même année, et au même lieu, l'abbé Bailly baptisa sous condition, Pierre Germain, né le 8 décembre 1766, de l'union de Pierre Belliveau et d'Anne Girouard. Ce premier garçon est mort adolescent.

Pierre Belliveau est mort à Memramcook le 16 février 1820, et fut inhumé par l'abbé Isidore Poirier, le même qui fut plus tard curé de Sainte Anne des Plaines.

Anne Girouard, veuve de Pierre Belliveau, est morte au même lieu, le 5 avril 1823, âgée d'environ 74 ans, par conséquent née vers 1749. Elle était donc 15 ans plus jeune que son mari, et s'est mariée à 17 ans.

De ce mariage sont issus sept enfants. Je n'en mentionnerai que trois, savoir: Marie, la deuxième des filles, épousa Jean Bourque, de Menouville. C'est la bis-aïeule de M. l'abbé Philippe L. Belliveau, curé de la Grand-Digue.

Jean, né en janvier 1779, et marié à Isabelle Gaudet. Il est le grand-père du Révérend Père Philippe J. Belliveau, (frère du Dr L.-J. Belliveau, de Shédiac), du Dr Sifroi Belliveau, de Boston, et le bis-aïeul du Révérend Père Philius F. Bourgeois.

Laurent, marié à Isabelle Melanson, est le grand-père du Révérend P. Hypolite-D. LeBlanc, C. S. C., professeur de musique à l'Université du Collège Saint-Joseph.

Charles Belliveau et Marguerite Granger eurent deux autres enfants, savoir: Cécile, née le 4 août 1737, et Modeste, née le 8 mai 1739. J'ignore ce qu'elles sont devenues.

Il me reste un dernier document se rapportant à cet épisode. C'est une lettre datée de la rivière Saint Jean, le 31 juillet 1756, et portant les signatures de Denis St-Sceine, Charles Dugas, Joseph Guilbaud, Pierre Gautreau et Denis St-Sceine, fils, "au nom de tous les autres habitants à la rivière St Jean."

Ces "habitants" étaient les 32 familles de Port Royal qui arrivèrent au port St Jean, le 8 janvier 1756, et dont il a été question plus haut. C'est le Père LaBrosse, jésuite, qui leur servit de secrétaire. La lettre est adressée à l'abbé Daudin, dernier curé de Port Royal. Mais il ne put la lire, car il était mort lorsqu'elle arriva en France.

J'en détache le passage suivant:

"Le reste des habitants (de Port-Royal) a été embarqué dans six navires le 4 décembre; cinq de ces navires ont fait voile vers les côtes de Boston et de la Caroline, les gens du Cap, les Bourdault, Charles du Gas et les Guilbault, des familles des Granger, qui étaient dans un de ces navires, se sont révoltés, et sans aucune défense des Anglais, se sont rendus maîtres du navire et sont arrivés heureusement à la rivière Saint Jean, d'où nous avons l'honneur de vous écrire présentement... Nous avons été attaqués par un corsaire anglais qui nous poursuivait dans notre fuite; nous l'avons contraint de se retirer après un petit choc, sans aucune perte de notre côté."

Par "les gens du Cap", il faut entendre Charles Belliveau, etc.

En effet, c'est précisément au Cap de Port Royal que se trouvait l'habitation de Charles Belliveau. J'ai quelque part dans mes papiers une liste donnant les noms des habitants de cet endroit, et je me rappelle très bien que celui de Charles Belliveau y est.

J'ai fait connaître tantôt qui était Charles Belliveau, et quels furent ses descendants. Voici quelques renseignements sur la famille St-Sceine, dont il est question dans l'extrait de la lettre que je viens de citer.

La tige de ce nom en Acadie fut un médecin nommé Denis Petitot dit St-Sceine, qui épousa, à Port-Royal, en 1689, Marie Robichaud, née en 1672, fille d'Etienne, et de Françoise Boudreau.

Je ne connais que quatre enfants issus de ce mariage, savoir:

Denis, né en 1690; marié à Port-Royal, le 23 avril 1711, à Marguerite

Landry, fille de Claude, et de Marguerite Terriot.

C'est le Denis St-Sceine dont le nom figure le premier parmi les signataires de la lettre de l'abbé Daudin. Il fut inhumé à Québec, le 31 janvier 1756 "âgé de 65 ans", dit le registre. C'est 68 qu'il faut lire.

Marie, né en 1692; décédée, non mariée, à Port Royal, le 21 juillet 1746, âgée de 54 ans.

Madeleine, mariée, à Port Royal, le 22 janvier 1714, à Jean Melanson, fils de Charles et de Marie Dugas.

Charles Melanson, issu de ce mariage, le 10 janvier 1725, épousa, à Port Royal, le 17 janvier 1746, Anne Breaux, et presque tous les Melanson des comtés de Westmorland et de Kent sont les descendants.

Jean, autre enfant issu de ce mariage, le 9 janvier 1728, épousa, à Port Royal, le 9 octobre 1753, Anne Landry, fille de Pierre et de Marguerite d'Entremont. On le trouve, avec sa femme, au printemps de 1767, à Cherbourg, où il travailla en ce port du métier de charpentier. Il reçoit de l'Etat une pension de 200 livres (\$40), et sa femme qui était grabataire recevait 350 livres. (La livre française d'autrefois est le franc de nos jours, soit 20 centimes).

Denis, autre enfant, né le 28 avril 1733, faisait en Acadie le commerce de la pêche. Il est poitrinaire et très infirme et sa pension est de 150 livres.

Madeleine, sœur des trois frères précédents, née le 24 septembre 1718, se maria le 23 janvier 1741, à Jean Granger, fils de Laurent et de Marie Bourg. On la trouve également à Cherbourg, en 1767. Elle est atteinte de différentes maladies et très infirme. Sa pension est de 150 livres. Jean, son fils, âgé de 26 ans, né le 14 novembre 1741, est avec elle, et va à la pêche du poisson frais. Il reçoit une pension de 200 livres. Le 7 mai 1764, il a épousé à Cherbourg, Madeleine Mius d'Entremont, née à Pobomkou, en 1741, fille de Joseph et de Marie Joseph Molaison. La pension de la femme de Jean Granger est de 300 livres. Jean Désiré Cyriaque Granger, né le 31 mai 1848, petit-fils de Jean et de Marie Mius d'Entremont, a écrit de Cherbourg plusieurs lettres à mon vieil ami, M. Hilarion d'Entremont, de Pubnico, son parent. C'est ce M. Granger qui a les armes de la famille d'Entremont.

Marie Melanson, née le 1er septembre 1714, fille aînée de Jean Melanson et de Madeleine Petitot St-Sceine, épousa en 1732, Joseph Bergeron, du Village Ste-Anne, à la rivière St-Jean. Il y a de ses descendants dans la province de Québec.

Anne Melanson, sa sœur, baptisée à Port Royal, le 9 juin 1716, est à Cherbourg en 1767. J'ignore quel fut son premier mari. Mais en 1767 on la trouve remarquée à Eustache Paré, natif de Louisbourg, âgé de 43 ans, et recevant une pension de 150 livres. Le document d'où je tire ces renseignements sur les Acadiens à Cherbourg, en 1767, dit qu'il va à la pêche du poisson frais, et qu'il était marié en première nocce à Nastasie Bellefontaine, celui qui a été massacré à la rivière St-Jean par les Anglais, avec trois de ses enfants.

Pierre Paré dit Laforest, père d'Eustache ci-dessus, soldat à Port Royal, épousa au dit lieu, le 3 février 1707, Jeanne Dugas, fille de Claude et de Françoise Bourgeois.

Marguerite Melanson, autre sœur des précédentes, née le 2 avril 1722, épousa, à Port-Royal, le 23 janvier 1741, Jean Belliveau, né le 3 novembre 1713, fils d'Antoine et de Marie Terriot. Ce ménage fait baptiser à Port-Royal les enfants suivants: Joseph, né le 3 novembre 1741, marié à Bécancour le 5 janvier 1772, à Rosalie Richard, fille de Joseph et de Françoise Cormier, et fut inhumé à Nicolet le 26 septembre 1795.

Charles, né 20 mai 1744;.....1746. Pierre, né le 25 mars 1748; Marguerite, née le 22 avril 1750; Jean, né en 1752 (?); David, né en 1754 (?); François, né à la Nouvelle Angleterre en 1756 (?), marié à Nicolet le 5 février 1737 à Marie-Anne Poirier (Acadienne); Madeleine, mariée à Nicolet le 29 janvier 1787, à François Hély, et Marie, "née dans le gouvernement de Boston, le 27 mars 1762," fut baptisée à Québec le 4 juillet 1767. Le sort de Pierre, né le 13 juin 1730, et d'Elizabeth, née le 10 septembre 1735, autres enfants de Jean Melanson et de Madeleine Saint-Sceine, m'est inconnu.

Quant à Anne Saint-Sceine, la dernière des filles du chirurgien Denis St-Sceine et de Marie Robichaud, elle épousa, à Port Royal, le 11 janvier 1717, Jean Landry, fils de Claude et de Marguerite Terriot. Ce ménage fait baptiser, le 29 mars 1718, un garçon, à Port-Royal, nommé Joseph, né le 31 janvier précédent, et émigre après cela, à Po-

## F. L. THIBODEAU, Voiturier SHEDIAC, N. B.



Voulez-vous vous acheter une VOITURE FINE faite d'après les derniers patrons américains et construite en tout et partout des meilleurs matériaux que l'argent puisse procurer, venez me voir.

J'ai en remise 25 de ces Voitures, faites d'après différents patrons: les unes à boîtes-plans 22 et 23 pouces de large, et surtout celles à essieux arqués et à roues basses sont bien jolies.

Les ferrages sont toujours exécutés par mon ancien forgeron, ISAAC McWILLIAM, un des meilleurs forgerons des provinces maritimes.

Le peinturage est de première classe, on n'emploie que la meilleure peinture et les meilleurs vernis anglais. Il ne faut pas oublier que F. L. THIBODEAU a une expérience de plus de trente ans, en cette province et aux Etats-Unis, dans la construction des Voitures, et que toutes les Voitures qui sortent de sa boutique sont GARANTIES donner entière satisfaction.

5 mai 08-ac

bomkou, chez les d'Entremont. P. P. GAUDET. —Recherches Historiques.

### FEUILLETON

## INCENDIAIRE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

—Pas grand'chose, mademoiselle. Je viens simplement vous rapporter ceci, dit le contre-maître respectueusement.

Et il tendait à Suzanne l'enveloppe où, la veille, elle avait mis le billet de mille francs. Sa première pensée fut de nier.

—Je ne comprends pas ce que vous voulez dire, mon bon Bernier.

—Oh! c'est inutile de nier, mademoiselle. Ce matin, nous avons deviné, tout de suite quand le facteur est arrivé. Madame Thomerain aurait refusé la lettre; mais je l'en ai empêchée, sachant que cela vous ferait trop de peine. Et alors, je vous ai rapporté ce billet moi-même. Madame Thomerain n'a besoin de rien.

Il posa l'enveloppe sur une table. Suzanne ne trouvait rien à lui dire. Il la salua et allait partir, lorsque la porte du salon s'ouvrit et M. de Saint-Ermond parut, son portefeuille sous le bras. Il s'arrêta, tout stupéfait en voyant son contre-maître et demanda sèchement:

—Que venez-vous faire ici, Bernier?

Suzanne se mit à trembler; mais elle se rassura quand elle entendit la réponse du contre-maître.

—Je venais prendre congé de mademoiselle, monsieur. Mademoiselle a toujours été si bonne pour moi, que je n'ai pas voulu partir sans lui dire adieu.

—Comment! vous partez?

—Oui, monsieur.

—Mais qui vous a dit que je vous permettrais de partir!

—Je n'aurai pas besoin de vous demander votre permission, monsieur. Je reprends mon indépendance.

—Je vous croyais plus attaché, sinon à moi, du moins à ma fabrique.

—La fabrique n'existe plus, monsieur.

—Qui vous dit que je ne vais pas en installer une nouvelle?

—Ce ne serait plus la même, monsieur. Et maintenant que le terrain est entièrement déblayé, je suppose que vous n'avez plus besoin de moi.

Saint Ermond se mordit les lèvres. Cela l'humiliait, cet homme qu'il considérait comme faisant partie de sa fortune et qui le quittait brusquement, sans lui donner une raison de son départ. Il lui dit:

—Et si j'avais encore besoin de vous?

—J'aurais le regret de vous quitter tout de même, monsieur.

—Vous entrez dans une nouvelle maison?

—Non, monsieur. —Alors, de quoi vivrez-vous? —Des rentes que j'ai amassées en travaillant.

—Je ne vous savais pas si riche, dit l'industriel, avec un sourire ironique. Mais, puisque c'est au service de ma famille que vous avez amassé ces rentes, vous comprendrez aisément que je vous trouve un peu ingrat de m'abandonner si vite.

Une sourde colère agitait l'industriel. Jamais un ouvrier—et il considérait Bernier comme un simple ouvrier parvenu—n'avait osé lui parler ainsi. Il aurait voulu lui répondre avec insolence; et il n'osa pas, à cause de Suzanne. D'un autre côté, il n'osait pas ordonner à la jeune fille de s'en aller. Il domina cependant sa colère et continua:

—Bernier, vous avez parfaitement le droit de me quitter, je le regrette et vous le déclare sincèrement; mais ce que vous n'avez pas le droit de faire, c'est de me quitter ainsi. Je ne vous ai jamais adressé le moindre reproche, je vous ai toujours laissé libre de diriger votre travail à votre guise. Et aujourd'hui, vous me parlez comme un employé qui a eu à se plaindre de son patron. Vous faites cela devant ma fille, après avoir exprimé votre respect pour mademoiselle de Saint-Ermond; c'est donc que vous avez quelque sujet de plainte contre moi. Expliquez-vous franchement.

Bernier leva la tête et regarda froidement l'industriel, en disant: —Puisque vous l'exigez je ne mentirai pas: oui, monsieur.

L'industriel se passa les mains sur le front, en murmurant: —On a donc beau faire le bien, on n'a jamais affaire qu'à des ingrats.

—Je ne vous dois aucune reconnaissance, à vous personnellement, monsieur!

L'industriel se leva en disant d'une voix sévère:

—C'est bien. Partez. J'oublierai votre ingratitude. Adieu! Mais, moi qui n'oublie pas vos services, je veux vous donner une poignée de main.

Et il tendit la main à Bernier. Le contre-maître salua et fit quelques pas en arrière, comme s'il ne voyait pas la main de l'industriel.

—Vous refusez aussi de me donner une poignée de main?

—Ah! monsieur, laissez-moi m'en aller sans me poser toutes ces questions, surtout devant mademoiselle Suzanne... Cela me rend trop malheureux.

—Non, Bernier, dit Suzanne. Je veux savoir, moi, pourquoi vous refusez de donner une poignée de main à mon père.

—Parlez, je l'exige! cria l'industriel furieux.

—Vous l'exigez, monsieur?

Soit!—Je ne veux pas vous serrer la main, parce que vous avez porté un faux témoignage contre Michel Thomerain...

—Ah! c'est cela, dit l'industriel en haussant les épaules! j'aurais dû m'en douter... Mais si ce n'est que cela, je ne m'inquiète plus... Allons, adieu, mon pauvre homme... Vous êtes un peu fou...

Nous de Saint-J pour la pr se, de l'He réuniront a bec partira assurer au désirant al tenir leur r facile et le rons les ré D'autr tôt pour d demand

Moncton

### Fermes

A des

Ferme présen Bourque, Lot de la Ven 40 acres de la Ferme Moise Ferme Eustac Ferme Dan. F Ferme Théop Ferme Moise Ferme Calist Ferme John F Ferme Henry Ferme Doctie Ferme John F Ferme Pat.D.

28 avr

—Oh l

avec un g pas que v jour là...

—C'est

patience longtemp tez!...

—Pour

parler, m —Sorte vous revoc —Soye Je quitte viendrai c sera mieu

IV—LES

En di Bernier la tre cette r toujours,

vit, et qui justice; p après avo à Suzann

La jeun canapé, c accroupie.

—J'esp

lui cria se Elle se Ermond; —Oh!

moi!

—Il a homme m rends ent de ta cond

—C'est

mon père merain qu L'indus

tourneur c se mit à r

—Et m

vement ce magasin; sérieux co j'aurais été tout cela a ridicule...

Suzanne

des signes parlait.

—Oser

faux tém

moi qui n

—C'est

n'avez rien ment exéc vous com tout le mo

M. de

alors l'env let de mil avait dépo —Qu'es dit-il.

GRAND PELERINAGE A Ste-Anne de Beaupré

Nous désirons donner avis qu'avec l'approbation de Monseigneur l'Evêque de Saint-Jean, un pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré est organisé à Moncton pour la première semaine de juillet prochain.

D'autres indications très précises touchant l'itinéraire seront publiées assez tôt pour donner avis à tous ceux qui désireront se joindre à ce pèlerinage.

Moncton, N. B., 20 avril 1908.

E. SAVAGE, P. P.

Fermes à vendre dans les Paroisses de Shédiac et Botsford

Fermes présentement occupées par Etienne Jessé, Bourque, Cap-Pelé, 40 acres, Lot de la Veuve Brun, Cap-Pelé, 16 1/2 acres, 40 acres de la ferme Comeau, Chemin du Pet, Cap-Pelé, 50 acres, Ferme Bustache Lirette, St-André, 50 acres, Ferme Dan, B. Leblanc, St-André, 55 acres, Ferme Théophile J. Landry, St-André, 50 acres, Ferme Moïse R. Cormier, St-André, 40 acres, Ferme Calixte P. Babin, St-André, 30 acres, Ferme John Thébeau Babin, au, St-André, 25 acres, Ferme Henry N. Doiron, St-André, 40 acres, Ferme Docteur G. Gauthier, St-André, 39 acres, Ferme John Thériault, St-André, 25 acres, Ferme Pat. D. Léger, chemin Kinross, 45 acres, Terre à bois Aman A. Léger, do 40 acres, Terre à bois Thadé LeBlanc, do 50 acres, Ferme James Martin, chemin Kinross, 50 acres, Ferme Ferd. V. Léger, Dupuis Corner, 50 acres, Ferme André J. Gallant, Cormier Village, 55 acres, Ferme Thomas L. Gallant, près église Barachois, 39 acres, Ferme Magloire J. Boudreau, Haute Aboujagane, 50 acres, Terre à bois Thadé T. Arseneau, Haute Aboujagane, 20 acres, Lot ci-devant occupé par Michel Doiron, Shédiac Bridge, 9 acres, Maison et lot ci-devant occupés par Frédéric Richard, Shédiac Bridge.

R. C. TAIT, SHEDIAC

—Oh ! déclara le contre-maître, avec un geste farouche, il n'y a pas que vous qui ayez menti, ce jour là... Mais patience !..

—C'est moi qui ai bien trop de patience de vous écouter aussi longtemps ! Sortez, misérable, sortez !..

—Pourquoi m'avez-vous forcé à parler, monsieur ?

—Sortez ! Et que jamais je ne vous revois !

—Soyez tranquille, monsieur ! Je quitte la France. Et je n'y reviendrai que le jour où la justice y sera mieux rendue.

IV—LES ÉCONOMIES DE BERNIER

En disant ces derniers mots, Bernier lança un geste furieux contre cette personne, qu'il menaçait toujours, sans que jamais on la vit, et qui était peut-être bien la justice ; puis il sortit brusquement, après avoir envoyé un dernier adieu à Suzanne.

La jeune fille était tombée sur le canapé, où elle pleurait, à demi accroupie.

—J'espère que te voilà content ! lui cria son père.

Elle se jeta vers M. de Saint-Ermond ;

—Oh ! mon père, pardonnez-moi !

—Il a fallu que tu voies cet homme m'insulter pour que tu te rendes enfin compte de l'absurdité de ta conduite.

—C'est qu'il est si malheureux, mon père ; il aimait tant M. Thomerain qu'il n'a plus sa tête à lui.

L'industriel, enchanté de voir la tournure que prenaient les choses, se mit à rire dédaigneusement :

—Et moi qui interrogeais gravement ce vieux fou ! Moi qui m'imaginai qu'il avait quelque grief sérieux contre moi !.. Quelque injustice passée inaperçue, et que j'aurais été ravi de réparer !.. Et tout cela aboutit à une accusation ridicule !..

Suzanne approuvait son père par des signes de tête, à mesure qu'il parlait.

—Oser me dire que j'ai porté un faux témoignage contre Michel, moi qui n'ai cessé de le défendre !

—C'est vrai, mon père ! Vous n'avez rien dit qui ne fût parfaitement exact. Bernier s'en prend à vous comme il doit s'en prendre à tout le monde.

M. de Saint-Ermond aperçut alors l'enveloppe, contenant le billet de mille francs, que Bernier avait déposée sur la table.

—Qu'est-ce que c'est que cela ? dit-il.

—J'avais encore commis une imprudence, mon père, déclara courageusement Suzanne ; mais je vous jure qu'il ne m'arrivera plus rien de semblable.

L'industriel ouvrit l'enveloppe et vit le billet de mille francs.

Tu leur avais envoyé cela ?

—Madame Carenitch s'intéressait comme moi à cette malheureuse femme ; nous avons voulu lui adresser cette somme, d'une manière anonyme, sans lui écrire. Elle a bien deviné d'où cela venait, et me l'a renvoyée ce matin par Bernier.

Comme Suzanne terminait cette explication, la comtesse entra au salon en toilette du matin, tout éfarée.

—Que se passe-t-il donc, mes amis ? J'ai entendu le bruit d'une discussion, je me suis levée à la hâte !.. J'espère que ce n'est pas contre votre fille que vous en avez, monsieur ?

—Non, dit gracieusement Saint-Ermond, c'est contre vous, qui laissez faire des sottises à Suzanne.

—Comment cela ?

—Suzanne vous le racontera ; vous me permettez de me rendre à mes affaires.

Et il sortit avec la gravité d'un homme qui est sur le point de toucher plusieurs millions.

La comtesse dut arracher, par bribes, à Suzanne, le récit de ce qui s'était passé ; et quand la jeune fille eut terminé, Nina dit avec insouciance :

—Bah ! si l'on s'occupait de l'ingratitude des gens qu'on oblige, on ne ferait jamais le bien. Nous oublierions madame Thomerain, voilà tout.

Suzanne revint dans sa chambre, essayant d'écarter le souvenir d'autrefois ; mais, quand elle fut seule, elle fut reprise, malgré elle, par tous les doutes qui l'avaient assaillie quand on avait jugé Michel. Machinalement, elle ouvrit un tiroir qui contenait plusieurs journaux ; elle en enleva un qui renfermait le compte rendu du procès ; et, tout de suite, elle lut la déposition de son père.

—Pas un mot qui ne soit vrai ! murmura-t-elle.

Puis, elle eut honte de sa faiblesse.

—Je suis folle, moi aussi ! Est-ce que je puis douter des paroles de mon père ? Oh ! ce serait affreux !

Cependant le vieux contre-maître s'en allait le long des boulevards, d'un pas saccadé, jurant, fermant toujours le poing, parlant

à haute voix, si bien que les passants se moquaient de lui. Même, un sergent de ville, le croyant ivre, voulut l'arrêter ; Bernier le repoussa brutalement, en disant :

—Ah ! prenez garde ! je n'aime pas les gens de votre espèce !

Et il paraissait si menaçant que le sergent de ville jugea imprudent d'engager une lutte. Il n'y avait pas longtemps que cette haine était venue à Bernier contre les gardiens de la paix ; cela datait de la nuit où deux de leurs avaient arrêté Michel. Il continua son chemin après avoir montré le poing au ciel. Il était furieux, et selon son habitude, furieux contre lui-même :

—J'ai encore fait une bêtise. J'aurais dû avoir le courage de me taire. Mais voilà ! cette sacrée langue ! pas moyen de l'arrêter ! J'ai sûrement causé du chagrin à mademoiselle Suzanne ! Mais, tant pis !.. Après tout, je ne suis pas fâché de lui avoir dit ce que je pensais, à ce M. de Saint-Ermond ! Oh ! oui, il a menti quand il a dit que Michel avait un caractère violent. Et l'autre, le prince, a menti, puisque Michel le lui a dit en pleine audience. Allons, il y a, sous tout cela, quelque chose qui n'est pas clair... Mais nous l'éclaircirons plus tard. En ce moment, j'ai bien d'autres chats à fouetter !

Et il allait toujours, furieux, rapide, ne prenant ni voiture ni omnibus, trouvant qu'ils vont trop lentement. Il se sentait une activité de jeune homme. Dans le faubourg Saint-Denis, il rencontra un de ces horribles « paniers à salade », qui servent à transporter les criminels.

—Quand je pense que Michel a été là dedans ! prononça-t-il avec un mouvement de rage. Canailles, va !

Le mot « canailles » s'adressait à beaucoup de monde : aux agents de police qui avaient arrêté Michel, au juge d'instruction, au directeur de Mazas, à l'avocat, aux jurés, à M. de Saint-Ermond, à la comtesse russe, à son frère et à tout l'auditoire qui avait rempli la cour d'assises, et même à tous ces parisiens qui avaient encore le cœur de manger, de boire, de travailler, tandis qu'un innocent était expédié à la Nouvelle...

—Mais patience, patience ! Ça ne durera pas toujours !

Et Bernier, ayant une dernière fois montré le poing au ciel et à tous les passants continua son chemin, plus calme, rassuré par l'avenir qu'il entrevoyait.

Quand il entra dans son appartement, deux femmes étaient assises sur une malle et causaient, se tenant par la main. Tout de suite, Bernier se mit à crier, pour mieux cacher sa sensibilité :

—Là ! qu'est-ce que je vous disais !.. J'étais sûr de les trouver en train de ne rien faire ! Ah ! vous savez, madame Thomerain, et vous, madame Péliissier, que je n'aime pas les paresseuses !.. Bonjour !

Les deux femmes sourirent ; et la veuve répondit :

—Vous vous trompez, Bernier. Si nous nous reposons, c'est que nous avons fini.

—Oh ! je sais que vous avez toujours raison. Alors, votre malle est faite ?

—Il n'y a plus qu'à la fermer.

—C'est bien, maintenant, préparez ma valise, je vous accompagne.

Et il sortit pour cacher son émotion.

Madame Thomerain se remettait peu à peu de la grande secousse qu'elle avait éprouvée. Pendant toute sa maladie—maladie à laquelle les médecins n'avaient pas compris grand'chose,—elle avait été soignée par Juliette Péliissier avec un admirable dévouement. Juliette ne bougeait plus de la chambre de la malade.

Chaussures d'été

Nous attirons l'attention des Dames et des Messieurs sur nos CHAUSSURES DE PRINTEMPS et D'ÉTÉ à la dernière mode. Magnifiques Bottines couleur de tan, Souliers couleur de tan, rien de plus chic, très jolis Souliers couleur de chocolat, Blutcher Oxford cuir patent très recherché, Soulier de cuir patent du dernier goût. Nos prix défient toute concurrence.

J. P. BREAU & CIE.,

SEULS AGENTS DES SOULIERS SLATER, En face du Marché. 209 Grand-rue MONCTON

Touché jusqu'au fond de l'âme, et, réalisant combien la jeune femme était seule, Bernier insista tellement qu'il fut convenu que Juliette habiterait avec eux jusqu'à nouvel ordre.

—Nous vous sommes à charge toutes les deux, disait souvent la veuve.

Mais Bernier n'avait jamais l'air d'entendre cette phrase. Un jour, cependant, comme madame Thomerain insistait, il dit :

—Oh ! soyez tranquille ! je n'ai pas envie de manger mes économies pour vous ! Je marque toutes les dépenses, et je me ferai rembourser par Michel.

—Mon pauvre enfant ! murmura la veuve.

—Ah ! à ce propos, quand donc allez vous le retrouver, ce gamin ?

—Mais, mon ami, vous savez bien que je n'ai plus d'argent pour accomplir ce grand voyage.

—Ne suis-je pas là, tout ce que j'ai est à vous et vous le savez bien.

Le pauvre homme avait pris une grande résolution et ne savait comment la faire accepter par la veuve ; mais prenant finalement son courage à deux mains, il lui révéla ses intentions.

Dès ce jour, on prépara le départ de madame Thomerain. Elle devait aller en Angleterre, d'où elle s'embarquerait pour l'Australie, et là, elle attendrait, avant de passer en Calédonie. Elle ne savait pas encore très bien ce qu'elle ferait là-bas ; mais une grande joie emplissait son âme, à la seule pensée qu'elle serait près de son fils.

Il avait donc été décidé que Juliette Péliissier garderait la maison pendant que madame Thomerain se rendrait en Australie avec Bernier.

Ce dernier avait fait ses préparatifs et s'était même pourvu d'un gros revolver et un large couteau poignard.

Enfin le jour du départ arriva, Juliette l'accompagna à la gare.

Ils s'installèrent dans un char de première classe. Quand le train s'ébranla, Juliette resta sur le quai de départ, tant qu'elle vit le mouchoir que Bernier agita par la portière ; puis elle reprit lentement le chemin de la rue de la Chapelle.

On avait à peine quitté Paris, qu'un des voyageurs étendit la main et dit à une autre personne :

—Tenez ! voyez vous ces ruines ? C'était là que se trouvait la fameuse fabrique Saint-Ermond, incendiée par son ingénieur, Michel Thomerain.

La veuve tressaillit. Les autres voyageurs se pressaient à la portière pour regarder. Bernier grommela, serra les poings, dévisagea insolemment le voyageur qui avait parlé ; puis il murmura :

—A quoi bon chercher une querelle ?

Le reste du voyage se passa sans incidents. A Boulogne, ils prirent le bateau.

Ils arrivèrent le soir à Londres. Bernier installa son amie à l'hôtel ; puis il alla s'occuper du passage. Comme le bateau ne partait que trois ou quatre jours après, il eut le temps de montrer Londres à la veuve.

(A continuer)

1908 Printemps.

Habillements

Toutes nos marchandises du printemps sont arrivées.

- 600 Habillements d'hommes, de \$4.75 à 17.50. 100 Capots de printemps et d'automne, \$6 à 15.00. 200 Habillements de petits garçons, de 1.25 à 5.00. 300 Pantalons, de 80cts à 4.00.

CHEMISES

- 30 doz. de chemises, de 25cts à 1.35.

VESTES BLANCHES

- 4 doz. de Vestes blanches, 1.00 à 2.00.

CHAPEAUX et CASQUES

- 20 doz de Chapeaux, 50cts à 3.00. 10 doz de Casques, 20cts à 85cts.

CHAUSSURES

- 1500 paires de chaussures, bottines et souliers de toute description, pour hommes, femmes et enfants.

TAPISSERIE

- 800 rouleaux de tapisserie, de 5 à 50cts.

MONTRES

- 30 montres d'or et d'argent, 250 à 25.00. Un gros lot de Jones d'or, Boutons de poignets, Chaines et Médailles d'or.

PIPES

- 20 doz de pipes de rocts à \$6.

ARGENTERIES

- Pour cadeaux de noces. Couteaux et Fourchettes.

D. J. Doiron

Bloc Comeau, Shédiac

Béatification

Rome, 25 mai.—La cérémonie de la béatification de la mère Madeleine Barat, la fondatrice de l'ordre des Dames du Sacré-Cœur, a eu lieu aujourd'hui à la cathédrale St-Pierre. Deux milles cinq cents pèlerins français, venus à Rome sous la direction de Mgr Amette, archevêque de Paris, assistaient à cette cérémonie. Mgr Amette a célébré la messe pontificale en présence de plusieurs milliers de personnes.

Mort de François Coppée

On annonce la mort de François Coppée, poète et auteur dramatique français bien connu. Il était né en 1842 et avait été élu membre de l'Académie française en 1884.

La santé de M. Coppée était chancelante depuis plusieurs années. Depuis quelque temps il gardait la chambre, dans un état complet de faiblesse. La mort récente d'une sœur qu'il aimait beaucoup est venue hâter sa fin.

rapport du comité des dépenses contingentes.

M. Copp pense que certaines recommandations du comité ne sont pas comprises dans le rapport.

L'hon. M. Hazen dit qu'il ne fait pas partie de ce comité, mais si le rapport avait recommandé un octroi additionnel à l'assistant-greffier il se serait vu obligé de s'y opposer en chambre non pas qu'il désire amoindrir en quoique ce soit la valeur des services de ce fonctionnaire, car c'est un bon fonctionnaire et il remplit admirablement ses devoirs, mais il a pour principe que quand un fonctionnaire reçoit un salaire pour faire sa besogne, il doit faire son devoir pour ce salaire. L'assistant-greffier reçoit un salaire fixe de \$500, autant que les membres de la chambre, et il considère que c'est une récompense raisonnable et équitable. Dans le cas d'une session extraordinairement longue, il y aurait peut-être lieu d'augmenter la paie des fonctionnaires.

Le rapport est adopté sur division — 26 pour et 11 contre.

M. Pinder présente le rapport du comité des comptes publics. Il dit que la somme de \$23,000.52 portée au débit des municipalités envers l'hôpital provincial, et portée à l'actif de la province, n'est pas, dans l'opinion du comité, toute due, et que ces comptes devraient être ajustés. Le compte en suspens vit le jour en 1907 et fut l'objet d'une enquête, mais en 1908 il n'en fut pas question, bien qu'alors l'hon. Wm. Pugsley dut plus de \$6,000 à la province. Il est difficile de comprendre pourquoi, si les livres sont bien tenus, cette somme a pu être oubliée. Cela aurait pu être \$25,000 au lieu de \$6,000. Quant au fonds des honoraires des cours de probate, qui s'accumule et qui a pu payer \$1,000 à C. N. Skinner sans raison il pense que c'est une imposition sur les petites successions que de payer de si gros honoraires. C'est voler la veuve et les orphelins pour remplir les poches d'hommes qui n'ont aucun droit. S'il est vrai que le rapport ne porte pas les signatures de deux membres oppositionnistes du comité, il ne pense pas que ces messieurs trouvent beaucoup à redire contre ce qu'il contient. Le rapport est adopté.

Sur motion que le bill concernant les grands chemins reçoive sa 3e lecture, M. Robinson, appuyé de M. McKeown, propose en amendement que les trois conseillers, dans les paroisses qui en ont trois, constituent la commission des chemins, et que, dans les paroisses qui n'ont que deux conseillers, le troisième commissaire soit nommé par le conseil municipal. L'amendement est perdu sur la division suivante :

Pour—Messieurs Robinson, McKeown, LaBilloy, Sweeney, Currie, Copp, Tweeddale, Burgess, Léger (Westmorland), Lowell, Byrne et Dr Sormany, 12.

Contre—Messieurs Hazen, Fleming, Grimmer, Morrissey, Dr Landy, McLeod, Maxwell, Clark, Woods, Slipp, Hartt, Munro, Sproul, Pinder, Young, Glasier, Wilson, MacLachlan, Baker, Cyr, Hatheway, Murray, Sheridan, Jones et Dr McInerney, Robison, 26.

M. Currie, appuyé de M. Léger, propose en amendement que le taux minimum de la cotisation des chemins soit de 12cts par cent piastres et \$1.00 pour la cotisation de capitulation. Perdu sur la même division.

M. Tweeddale, appuyé de M. Byrne, propose en amendement qu'il soit discrétionnaire pour tous les contribuables de payer la cotisation de chemin soit en argent, soit en travaux de corvée.

L'hon. M. Hazen dit que ce n'est pas un amendement, puisque c'est déjà l'esprit de l'acte.

M. Lowell soutient que le bill statue que commission des chemins décidera si les cotisations seront payées en argent ou non, et d'autres membres de l'opposition disent que le bill se lit ainsi.

L'orateur déclare l'amendement hors d'ordre.

M. Robinson en appelle à la chambre de la décision de l'orateur, laquelle est maintenue par le même vote que ci-dessus.

La chambre en comité adopte le bill concernant la Compagnie d'Estacades de Restigouche, et étudie le bill autorisant la cité de Moncton à exploiter un tramway, progrès étant rapporté.

La chambre se forme en comité sur le bill constituant la compagnie d'aqueduc et d'éclairage de Léger Corner, recommandé à la favorable considération de la chambre par le comité des corporations. Il est proposé que les noms de MM. Foster, Thibodeau et Léger soient ajoutés aux actionnaires, ce à quoi MM. Dr Sormany, McKeown et autres s'opposent. Le bill est adopté tel que modifié.

M. McKeown demande si l'on a l'intention de faire des changements dans le personnel des directeurs provisoires de la compagnie. Il est étonné de ce qui vient de se passer. Le spectacle d'un gouvernement responsable suivant pareille ligne de conduite sur les instances d'un candidat défait est un flagrant exemple de l'exercice de la politique de parti qu'il ait jamais vu dans ses vingt ans d'expérience dans la chambre.

La 3e lecture du bill étant proposée, le bill est adopté par 16 contre 13.

La 3e lecture du bill concernant le tramway de Moncton est aussi opposée, mais votée par 19 contre 12.

A une heure du matin la chambre s'ajourne à 8h. 45 de l'avant-midi.

CHRONIQUE DE WALTHAM.

Pour ceux qui aimeraient une température variable, nous les invitons à être domiciliés soit à Boston, ou les environs, et je puis leur assurer d'avance qu'ils seront satisfaits dans quelques mois. Mardi et mercredi derniers, la chaleur était intense—le thermomètre à 95 °; le lendemain, le vent était à l'est et on portait des pardessus!

L'équipe militaire Acadie a pris part à un drame intitulé "Richelieu ou la Conspiration", représenté à Boston les 18 et 19 mai, par le club Dramatique Notre-Dame, au profit de l'église française de Boston. M. l'avocat J. L. P. St-Cœur remplissait le rôle de Cardinal Richelieu et avait pour garde notre équipe militaire qui s'acquitta de sa tâche avec beaucoup d'habileté. A la fin de la séance elle donna une suite d'évolutions qui méritèrent les applaudissements réitérés du nombreux auditoire. Nous félicitons nos jeunes militaires des beaux succès qu'ils remportent et les engageons à continuer à se montrer toujours dévoués aux intérêts de notre Société Nationale.

La fête nationale acadienne approche rapidement et il faut espérer que les célébrations seront aussi nombreuses, et même plus que l'an dernier. Toutes les succursales de la Société L'Assomption, qui sont au nombre de 76 actuellement, doivent s'occuper d'une manière spéciale de la célébration de notre fête dans leurs paroisses et si elles le font, nous sommes assurés d'un beau résultat qui dira beaucoup de notre vitalité et de notre renaissance. Un peuple qui ne sait pas s'affirmer au jour de sa fête particulière, perd par ce fait même l'attention, la confiance et le respect des autres nationalités du pays, et donne un bien mauvais exemple à la jeunesse qui devra plus tard suivre la direction des aîeux. Visons à célébrer avec tout l'éclat possible, et pour faire ceci il ne faut que la bonne volonté d'un chacun et de nos compatriotes. Il y aura, sans doute, de belles et grandes fêtes à Memramcook, St-Basile et St-Louis. Attendons que notre presse acadienne annonce plusieurs autres centres dans quelques jours. Haut les cœurs. Vive l'Acadie.

Il est bon de rappeler qu'il y a cinq ans aujourd'hui, 30 mai, un noyau des Acadiens du Massachusetts se réunissait à Fitchburg pour jeter les bases de la Société Mutuelle de l'Assomption, qui fut définitivement fondée le 8 septembre 1903. Tout le monde sait le début modeste de cette œuvre, mais grâce au patriotisme de notre peuple et à la protection visible de notre auguste patronne, nous l'avons vu grandir en nombre et en influence et prendre sa place à la tête de nos institutions nationales. Espérons qu'elle continuera à s'implanter dans toutes les villes et villages où nous comptons des nôtres.

Nous saluons avec plaisir la réapparition de notre troisième journal acadien, "L'Impartial" de Tignish, I.P.E., et lui souhaitons un grand succès, pour lui-même et pour l'avancement de la cause du peuple qu'il représente.

La dureté des temps aux Etats Unis a pour effet, paraît-il, de faire rapatrier un bon nombre d'Acadiens et on nous pardonnera de dire que nous n'en sommes pas fâchés, puisque la Patrie a tant à y gagner en voyant ses enfants revenir au pays. Il faut espérer qu'ils seront cordialement accueillis et trouveront de l'emploi qui leur permettra d'y demeurer en permanence.

Mme Jean F. Melanson, de Moncton, autrefois de cette ville, était en visite ici ces jours derniers chez ses nombreux amis.

Notre population acadienne continue à augmenter ici, et nousannonçons avec plaisir l'arrivée de deux filles dans les familles de nos braves concitoyens, MM. Valentin Richard et Théotime Cormier.

Je termine cette chronique un peu longue, en faisant l'éloge bien mérité de l'équipe de Base-Ball Acadienne de notre ville qui a souvent démontré sa supériorité.

Aujourd'hui étant fête légale—Memorial Day—nos compatriotes de Lynn sont venus se mesurer avec notre équipe et, comme par le passé ils se sont fait battre à plate couture. Il faut dire qu'ils jouent bien, mais les nôtres davantage et le résultat parle de lui-même: 18 à 4 points pour Waltham. S'il y avait d'autres équipes acadiennes dans le Massachusetts qui aimeraient à rencontrer nos champions, ils sont les bienvenus et voudront bien s'adresser au plus tôt.

JOSEPH-ALPHONSE, ce 30 mai 1908.

PROGRAMME NATIONALISTE

Landi, à Montréal, au monument national, M. Bourassa a tenu une grande assemblée. Voici un résumé des principaux articles de son programme, d'après un compte rendu de l'Action Sociale :

M. Bourassa demande pour notre province de Québec la classification de nos pouvoirs d'eau à l'instar de la Belgique et autres pays européens, classification de pouvoirs régionaux, de pouvoirs nationaux et de pouvoirs d'intérêts locaux. Il demande qu'on substitue aux ventes coloniales de limites, à bois, en mettant ainsi fin au régime de l'arbitraire, le système de ventes honnêtes, de coupe réglée, en usage dans le Wisconsin. Qu'on ne laisse pas en conflit perpétuel le colon et le marchand de bois; qu'on permette à ce dernier d'exploiter honnêtement les limites à bois, mais qu'on ne laisse pas le déricheur, le brave colon dans une alternative qui l'oblige à fuir le coin de terre qu'il a choisi, le cours d'eau près duquel il s'était établi. Ce que je demande c'est que notre gouvernement fasse de la colonisation en groupant les colons côte à côte, afin que des municipalités se forment plus vite, comme il y a 250 ans, sous Colbert. C'est le moins qu'on lui peut demander. Chacune de ces petites municipalités est comme un brin d'herbe que le pied du conquérant ne foulera pas impunément.

Je demande que le permis de recherche soit libre, que celui qui le premier découvre une mine ait droit d'y être le premier acheteur; je demande que le gouvernement mette, s'il le veut, à l'encre, ces terrains miniers, mais que les spéculateurs et gros exploitants ne profitent pas de leur influence auprès d'un ministre pour empêcher l'honnête prospecteur de posséder sa découverte.

Un des articles du programme que j'ai préché, l'an dernier, est la création d'une commission ayant pour objet d'étudier les projets de loi devant être présentés à la législature, afin que l'assemblée législative ne se transforme en cuisine législative où l'on brise des testaments à coup d'argent et de pots-de-vin, pour plaire à un honorable ministre. Je demande la nomination d'un contrôleur public qui échappe à toute influence ministérielle, je veux qu'on crée une commission législative et un contrôleur public afin que la province soit mise au courant de ce qui se passe et que le peuple soit éclairé sur les affaires publiques.

Une autre loi que je réclame—ici je demande pourquoi en l'an 1908 les relations entre patrons et ouvriers sont les mêmes qu'il y a deux cents ans—c'est la création d'une chambre syndicale pour régler les conflits entre patrons et ouvriers, ou ces derniers pourront se rencontrer en temps de paix et régler leurs différends, se basant sur les principes préconisés par l'immortel Léon XIII.

Je demande un système d'éducation qui soit proportionné aux besoins de nos populations, pour que le pauvre comme le riche, apprenne ce qui lui est nécessaire, acquière ce qu'il doit acquérir. Est-il nécessaire ou même utile d'instituer une école de hautes études commerciales quand on n'a pas encore établi des écoles secondaires qui conviennent à l'enfant du colon, de l'artisan, et de l'homme de profession. Le premier principe sur lequel l'éducation doit reposer est celui de soigner l'âme de l'enfant avant que de lui infuser la science.

Je veux que dans toutes les écoles brille la figure du Christ en croix, je veux que la croix du Christ soit la première partout.

Société Royale

Voici quels sont les mémoires qui ont été présentés dans la section I qui est la section de littérature française :

1—L'influence éducatrice de la religion. Par Monseigneur L. A. Paquet. L'auteur y fait voir comment la religion, par le caractère de ses procédés et de ses doctrines, ainsi que par l'action particulièrement féconde des maîtres formés à son école, contribue au progrès d'une bonne et sainte éducation.

2—Les Acadiens déportés à Boston, en 1755 et 1756, et ce qu'ils sont devenus. Par monsieur le sénateur Pascal Poirier.

Le "Grand Dérangement" de 1755—Déportation de plus de 8,000 Franco-Acadiens dans les colonies de la Nouvelle Angleterre—Leur réception à Boston.—Ils meurent de faim à bord des transports—Histoire d'un bon Samari-

SERGE EST ROI!

L'HABILLEMENT de Serge est le favori de l'été. "C'est le plus noble Romain entre tous."

NOUS ne nous fatiguons jamais de recommander les Serges Bleues—elles s'adaptent si bien à une si grande variété de besoins.

POUR la sortie, elles sont fraîches et confortables. POUR les affaires elles annoncent l'homme du succès. Pour les occasions ordinaires, elles répondent à tous les besoins—et ainsi la Serge Bleue constitue un Habillement d'utilité générale.

FAUT donc pas s'étonner que la demande ne se ralentisse jamais, et que nous en fassions notre fait.

NOUS garantissons nos HABILLEMENTS DE SERGE à \$8, \$10.50, \$12, et \$15.

W. D. Martin et Fils, Moncton

Marchands de Hards, coin des Rues Main et Lutz.

tain.—Débarquement—Ils sont parqués par petits groupes dans toutes les villes et municipalités du Massachusetts—"Biding out"; mise en servage des mineurs—Lois d'exception contre eux—Traitements inhumains; pour la plus légère contravention au règlement, ils sont fouettés publiquement, hommes et femmes, le corps nu jusqu'à la ceinture.—Sont-ils sujets du roi d'Angleterre ou du roi de France?—Gardés prisonniers après la prise de Louisbourg, après la chute de Québec, après le traité de Paris (1763). Défense de passer en France, d'aller aux Antilles, de revenir en Acadie—Onze ans de détention—Retour en Acadie et au Canada, en 1766—Odyssée lamentable au travers de quatre cent milles de forêts où ils laissent une traînée de morts.

3—Le baie d'Hudson. Par l'honorable bte juge L.-A. Prud'homme.

4—Etude sur Bertrand de la Tour et ses œuvres. Par monsieur Joseph-Edmond Roy, docteur ès lettres.

5—Jean-Baptiste Bouchette. Par monsieur B. Sulte.

6—Contribution à la géographie sociale du Canada français. Par monsieur Léon Gérin.

7—Le vrai monument Champlain: ses œuvres éditées par Laverdière. Par monsieur l'abbé Auguste Gosselin.

Un mot du monument Champlain à Québec—Le vrai monument Champlain: ses œuvres éditées par Laverdière. L'édition canadienne des œuvres de Champlain au point de vue typographique—Ce qu'elle contient—Eloge de Champlain: sa personne; ses connaissances; ses écrits—L'œuvre de Laverdière: l'artiste; le savant; l'homme.

8—Les intendants en France et au Canada. Par monsieur A. D. De Celles, C. M. G.

Quelques observations sur le rôle des intendants en France et au Canada.

9—Le problème des races dans l'Ouest canadien. Par monsieur le Sénateur Philippe Roy. Présenté par M. Erroi Bouchette.

Etude sociale sur quelques uns des groupes qui s'implantent dans les provinces de l'Alberta et de Saskatchewan.

10—Officiers et fonctionnaires Canadiens et Français, après 1760. Par monsieur Régis Roy. Présenté par M. B. Sulte.

Ceux qui restèrent au Canada—Ceux qui retournaient en France après la capitulation de Montréal—Que devinrent ces derniers?

11—Le chevalier de Niverville. Par monsieur B. Sulte.

12—Les Gouverneurs du Canada depuis la Cession jusqu'à nos jours. (1759-1908). Par monsieur F. J. Audet. Présenté par M. Sulte.

13—Michel LeNeuf de la Vallière, major de l'Isle Royale, 1677-1740. Par monsieur Placide Gaudet. Présenté par M. le sénateur Pascal Poirier. Sa biographie et celles de ses fils.

14—Une page de l'Histoire de l'Acadie. 1713-1720. Par monsieur Placide Gaudet. Présenté par M. B. Sulte.

Le traité d'Utrecht—Lettre de la reine Anne—Nicholson, gouverneur de l'Acadie—Mission des sieurs de La Ronde de Denys et de Pensens en Acadie, en 1714, pour favoriser l'exode des Acadiens—Causes de son insuccès—Raisons du refus des Acadiens de prêter le serment d'allégeance à la Couronne britannique sous les lieutenants gouverneurs Caulfield et Doucet, de 1714 à 1720. Le tout appuyé et documenté pour la plus part inédits.

Dans la section de géologie, Mgr J. C. K. Laflamme a présenté une étude sur l'éboulement de la terrasse Dufferin à Québec.

La section française s'est émise à l'unanimité au nombre de ses membres: l'honorable Sir François Langelier, juge en chef

de la Province de Québec, l'honorable Rodolphe Lemieux, ministre des postes, M. P. B. Mignault, de Montréal, auteur du "droit civil Canadien", et M. Adju tor Rivard, avocat de Québec, secrétaire de la Société du Parier Français. M. Mignault remplace M. Bellemare, décédé, et M. Rivard succède à M. Napoléon Legendre.

La Société a décidé d'accepter l'invitation de Son Honneur le maire de Québec et de tenir une réunion extraordinaire dans la vieille cité de Champlain, à l'occasion des fêtes du troisième centenaire. L'honorable juge Rouhieu et le Dr N. Burwash, principal de l'université Victoria, de Toronto, ont accepté de porter la parole en cette circonstance. D'autres écrivains éminents ont aussi été invités.

NAISSANCE

A Amherst, le 27 mai, Madame Théophile Hébert présentait à son époux un gros garçon qui fut baptisé par le R. P. Comeau sous les noms de Joseph-Avila. Parrain et marraine, M. et Mme Olivier Dudier.

A Fitchburg Mass., le 14 mai, l'épouse de Placide Goguen, un fils baptisé par le Révérend Père Hamel, sous les noms de Joseph Harvey. Parrain et marraine M. Charley Allain et Dlle Lena Melanson.

Madame François M. Savoie

Mardi matin, le 19 mai, Madame François M. Savoie, de Rogersville, passait de la terre dans son éternité.

Madame Savoie fut une épouse fidèle, une mère dévouée et pendant sa longue maladie surtout, un sujet d'édification à cause de sa grande patience et de son humble et amoureux soumission à la divine volonté.

Les funérailles ont eu lieu jeudi à 9 heures. La Société L'Assomption, dont M. Savoie est un membre, assista en corps au service. Les RR. PP. Eudistes et les RR. Soeurs Filles de Jésus assistaient aussi. Le service fut chanté par le Révérend Père Savoie, de Bartibogue.

Madame Savoie laisse son époux, quatre enfants et beaucoup de parents et d'amis qui tous prièrent pour le repos de son âme.—R. I. P.

DECES

La mort, qui ne cesse de moissonner à tout instant, vient de faire une autre victime dans la paroisse de Mont-Carmel de Kent, en enlevant le 8 mai à l'affection de ses parents chéris Zélie, fille bien-aimée de M. et Mme Elzéar Bostarache, qui avait à peine atteint sa 14e année. Sans crainte ni murmure, elle se résigna à la volonté du Très-Haut, et après avoir reçu tous les secours nécessaires que notre bonne mère l'Église accorde à son enfant, à l'heure du trépas, elle s'endormit paisiblement dans le Seigneur. Jeune fille douce et vertueuse, elle est allée recevoir au ciel la récompense de ses bonnes œuvres et du bonheur des élus. Oh! prions, prions pour cette âme d'élite, afin qu'elle se souvienne de nous devant le trône de Dieu, afin qu'elle lui dise nos misères et nos peines et qu'elle intercède pour nous. La défunte laisse pour pleurer sa perte un père et une mère éplorés, trois frères et trois sœurs. Les funérailles ont eu lieu le 10 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Puisse la famille éplorée se rappeler cet e parole, que nous ne sommes pas de ceux qui n'ont point d'espérance. Nous reverrons les nôtres dans l'éternelle cité Notre seigneur dort. Nous demandons à ses petites amies et compagnes de prier pour elle.—Que son âme repose en paix.

Une catastrophe en Chine

Victoria, Colombie Anglaise, 29 mai.—Des lettres arrivées par le courrier de Chine annoncent que 1,000 ouvriers ont péri dans un incendie qui a éclaté dans une mine de charbon. Aucun mineur n'a échappé à la catastrophe.

On s'est trouvé dans l'obligation d'inonder la mine, afin de pouvoir se rendre maître du feu. La plupart des cadavres ont été retrouvés.

Le Liniment de Minard guérit la diarrhée.

Si v rité de votre dis nous auss

Nou mais vu à compétit Nou

NOUV

M. Franc était à Shédrait le Moni Caie est un poséde une habitation. Caie est con l'acte des co

Mme Luc nous honora pagnie de M

M. Simon Dame, et so honoraieut d

M. A. J ne visite h la nouvelle R. C. Tait de ces colo à robes, de M. Tait v ment sans de cette ré

CIE DE LINIME

Messieurs J MINARD les pendant médecine qui p

Propriétaire de louage.

Hommage faveur obten bonne Sainte Vierge et d s promesse de leur Acadien Amherst.

AUX

Un entrep drait une en sant au sou voir et s'ent manche, 7 à qu'il y a F. D

Cap Pelé, a

BELLE ces du mo turés, dim Joseph de et impos cices ordin procession de la Saint de l'église vêtues de tue de M d'entre ell cession, l'autel de lui et ses consécrati Dieu. La la présence, se te solennelle

On rap rapport à Grand droits, l'é veloppée plorables itations Grand Caisie a

Etoffes à Robes!

Si vous venez seulement voir nos prix, la qualité et la variété de l'assortiment d'Ettoffes a Robes que nous tenons à votre disposition, ce serait un grand plaisir pour vous—et pour nous aussi.

Dentelles et Broderies

Nous en avons l'assortiment le plus complet qui se soit jamais vu à Shédiac et ailleurs aussi—et nos prix défient toute compétition.

Nous montrons nos marchandises avec empressement.

R. C. Tait, Shédiac.

NOUVELLES LOCALES

M. François McCaie, de Rogersville, était à Shédiac vendredi dernier et honorait le Moniteur d'une visite.

Mme Luc Arseneau, de Grand'Digue, nous honorait d'une visite lundi en compagnie de Mme E. Lavoie, sa sœur.

M. Simon J. Babineau, de Notre-Dame, et son jeune fils Edmond nous honoraient d'une visite hier.

M. A. J. Tait nous honora d'une visite hier matin en rapport avec la nouvelle annonce de la maison R. C. Tait, qu'on trouvera en tête de ces colonnes.

mende, le bureau de poste de Grand'Digue et celui de Cocagne sont fermés au public, pour avoir été exposés à la contagion.

M. Denis P. Dudier, du Cap-Pelé, nous honorait d'une visite la semaine dernière.

M. Henry Jarry et Mlle Domithilde Babineau sont en promenade depuis quelques semaines chez le père de cette dernière, M. Aimé J. Babineau, au Village de Richibouctou.

MADAWASKA—On annonce la mort de M. Félix Hébert, propriétaire de l'Hôtel Hébert, à Edmundston, depuis grand nombre d'années, arriyée jeudi dernier.

Son père, Laurent Hébert, mort il y a quelques années, était le fils du premier blanc qui fut né dans le haut de la rivière St-Jean.

Vendredi soir, le Dr L. J. Pelletier, de Van Buren, a essayé de graves brûlures aux mains et au visage par l'explosion d'une lampe à gazoline.

MONCTON—Mme H. S. Melanson, de Bathurst, est en visite chez son père, M. Philippe Bourque.

Alfred Thibodeau a été pincé à Parrsboro pour avoir volé le coffre d'un vendeur de fruits, journaux, etc., à bord des chars.

M. l'encanteur J. H. Hébert nous favorisait d'une visite lundi en rapport avec l'annonce d'encan qu'on trouvera dans une autre colonne.

M. Charles A. Boudreau, de la Haute Aboujagane, nous honorait d'une visite lundi.

M. Eustache D. Léger, de Cormier Village, honoraient notre établissement d'une visite lundi.

M. Onésime Boudreau, du Barachois, et M. Adolphe A. Gougen, de Cocagne, honoraient le Moniteur d'une visite la semaine dernière.

Ne manquez pas de lire la nouvelle annonce de MM. W. D. Martin et fils, de Moncton.

Mlle Tilla Melanson, institutrice à la Haute Aboujagane depuis nombre d'années, vient de dire adieu à son école, et elle s'embarquait hier pour Bathurst, d'où, après avoir passé une quinzaine dans sa famille, elle s'embarquera pour Winnipeg, pour enseigner l'anglais dans un couvent dirigé par des Religieuses de France.

Avant son départ, mardi soir, les commissaires et les élèves lui ont présenté des adresses et un cadeau en témoignage de leur estime et de leur appréciation des services que cette institutrice habile et consciencieuse leur a rendus pendant son séjour au milieu d'eux.

Nous nous unissons aux nombreux amis de Mlle Melanson pour lui souhaiter bon voyage, succès et bonheur dans la province des prairies.

Pillage d'église en France

Limoges, 27 mai.—Des vases religieux d'un prix inestimable et d'autres trésors ont été volés à la cathédrale de St. Etienne. Le vol est semblable à ce-

Patates à vendre

Nous avons un lot de patates à nourrir les bestiaux que nous vendrons à 40 cts le quart. Aussi un lot de patates de plants que nous laisserons aller pour des patates à livrer à l'automne quart pour quart.

Les premiers venus seront les premiers servis. O. M. MELANSON & Cie

Shédiac, 20 mai 1908.

Glace! Glace!

Je suis prêt à livrer de la glace en grande ou en petite quantité à toute pratique qui pourrait en avoir besoin. Je sollicite respectueusement votre patronage.

JOHN BABINEAU. Téléphone No. 7.

27 mai 1908—ac.

Il y a trois ou quatre semaines nous adressions des comptes pour \$800 à \$900 à des abonnés soit en retard, soit sur le point de l'être. A peine avons-nous reçu une centaine de piastres sur nos comptes!

Nous attendons la balance d'ici à peu de jours, sinon, on verra.....

RICHIBOUCTOU, N. B.

M. Séraphin Léger, député de Gloucester au provincial, est venu passer la Victoria Day à Richibouctou en compagnie du Dr T. J. Bourque.

La foudre est tombée, il y a une dizaine de jours, sur le clocher de l'église de la Pointe Sapin et a causé des dommages pour \$1,000.

lui attribué aux frères Thomas.

Sinistre maritime

Yarmouth, Nouvelle Ecosse, 28 mai.—La goëlette de pêche "Fame," de Boston, commandée par le capitaine Thomas Fay, a été coulée la nuit dernière sur le banc de Chaspas par le transatlantique "Boston," de la Dominion Atlantic Line.

La collision s'est produite hier au soir à 9 heures, par un épais brouillard. Le "Boston," qui allait à Yarmouth, marchait à une faible vitesse, ont déclaré les officiers, et le sifflet d'alarme fonctionnait sans que personne ait entendu ou aperçu un autre navire avant la collision.

Le "Boston" s'arrêta aussitôt et mit une embarcation à la mer, mais elle chavira; quelques minutes après, deux autres se portèrent au secours du navire naufragé.

Le "Fame," qui était une des plus grandes goëlettes de pêche de Boston et jaugeait 150 tonnes, appartenait à la Easter Fishing Company, avait à bord 10,000 livres de poisson et allait regagner son port d'attache.

L'inondation dans l'Oklahoma Oklahoma, Texas, 29 mai.—On croit que la pire est passé ici relativement aux inondations. Quatre mille personnes sont sans abri et les pertes matérielles se chiffrent à un million de dollars.

Guthrie, Oklahoma, 29 mai.—Le soleil brille sur l'Oklahoma aujourd'hui et la crise en ce qui concerne l'inondation est passée. Jusq'au présent on sait que huit personnes seulement ont perdu la vie, mais il est possible que les terres basses rendent d'autres victimes.

Le Liniment de Minard soulage la révalgie.

COMEAU & SHEEHAN.

Marchands en Gros de VINS et de LIQUEURS SEULS AGENTS ET IMPORTATEURS DIRECT, DE

Table listing various wine and liquor brands and agents like WM. SANDERSON & CO., MELROSE DROVER, LTD., JOHN DRUMMOND & CO., etc.

Comeau & Sheehan DEPOT COLONIAL. 75-77 Prince Wm. Street ST. JOHN, N.B. 18 Water Street.

Habillements de Printemps

HABITS, PARDESSUS, IMPERMEABLES, PANTALONS, et GILETS DE FANTAISIE D'HOMMES ET DE GARCONS. LES NOUVELLES MODES.

E. C. Cole & Cie, Lté. MONCTON, N. B.

BRAZILIAN Jr.

Ce superbe cheval reproducteur, âgé de 7 ans, pesant 2200 lbs., d'un beau noir, et ayant un record de 2:27 dans la classe des chevaux de 3 ans...

Jument à Vendre

Une bonne jument et son poulain du printemps, saine, bonne pour la route et le travail. Conditions faciles. S'adresser à ABSEY HEBERT.

Encan

Je suis autorisé par MAXIME D. LEGER, d'Alexandria, Kent, de vendre à sa résidence, MARDI, 9 JUIN, à une heure de l'après-midi, les articles suivants:

1 cheval de 15 ans, 1 jument de 10 ans avec ses poulains de 3 sem. inés, 3 bonnes brutes avec leurs agneaux, 1 truckwagon aussi bon comme neuf, 1 wagon express n'ayant servi que quelques fois, 1 harnais fin, 1 harnais de travail, 2 harnais fins neufs, une quantité de colliers de travail, une quantité de parties de harnais, 1 canapé, 1 bureau, des chaises, des fenêtres de maison, 2 grands fauteuils neufs six pieds carrés, pour un poulainier, 1 charrue pour un cheval, 1 herse à dents à ressorts, 1 herse carrée, une quantité de clapnetts, une quantité de planches, le bois de charpente, de planches de bois franc 1 1/2 et 2 pouces d'épaisseur, 4 paires de patins de bobbiéds, fourches à foin, chaînes, 1 écoucheur, 1 cuve à laver, 1 tordeuse, une quantité d'avoine, de paille, de blé, de sarrasin, un cul ivatens, ciseaux à émonder et autres articles.

CONDITIONS—Au-dessus de \$5, argent comptant; au-dessus de \$5, douze mois de crédit avec bons tittels coajoints approuvés avec 7 pour cent d'intérêt.

Le Superbe Etalon Coquet, PERCHERON DE FRANCE.

une compagnie de Kent a fait venir l'an dernier, sera SHÉDIAC les 3 ET 4 JUIN COURANT, à l'Hôtel Terrace.

Le Liniment de Minard soulage la révalgie.

Notice of Sale

TO THE HEIRS OF JUDE SURETTE, late of the Parish of Shédiac, deceased, and all other persons whom it may concern—

NOTICE is hereby given that by virtue of a Power of Sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the Ninth day of September A. D. 1901, and made between the said Jude Surette of the one part and R. Chesley Tait, of Shédiac, in the County of Westmorland, of the other part, and recorded in the Office of the Registrar of Deeds and Wills in and for the said County of Westmorland, by the No. 73373—Folio 419, Libro C. Y., on the Twelfth day of September A. D. 1901, there will for the purpose of satisfying the monies secured thereby, default having been made in the payment thereof, be sold at Public Auction, in front of the Post Office, Shédiac, N.B., on

FRIDAY THE FIFTH DAY OF JUNE A. D. 1908, at Two o'clock P. M., all the Right, Title, Interest, Claim or Demand which the said heirs of Surette have in the said lands and premises in the said Indenture of Mortgage mentioned and described as follows, viz:—

All that certain lot, piece or parcel of land lying and being at Upper Aboujagane in the County of Westmorland, and bounded as follows:— On the North by lands of Edward Gaudet and Calixte C. Léger, on the West by lands of the said Edward Gaudet, on the East by the King's Highway leading from Barachois Chapel to Upper Aboujagane, and on the South by a road leading from the King's Highway to St. Anne's called, containing one hundred acres more or less, excepting therefrom the portions of above described lot sold and conveyed to Louis Lirette. Terms and conditions made known at Time of Sale.

Dated this Twenty Second day of April A. D. 1908.

R. CHESLEY TAIT, Mortgagee

Etabli en 1867 ATELIER DE Marbre et Granit DE WESTMORLAND.

T. F. SHERARD & SON, Moncton, N. B.

TERRE A VENDRE

Ferme d'Adolphe Chavarie, St-Charles. Bonne terre avec maison et grange. Excellente localité. Pour plus amples détails et conditions, s'adresser à F. J. ROBIDOUX, Ri. hibouctou, Kent, N. B.

été. "C'est... variété de

succès. Pour besoins—et générale. se ralentisse

RGE à \$8,

oncton Lutz.

l'honorable... des postes, Montréal, auteur et M. Adju... secrétaire Français. M. Clémence, décédé à M. Napo

cepter l'invita... de Qué... tion extraordi... le Champlain, troisième cen... Routhier et... al de l'univer... ont accepté... te circonstan... nents ont aussi

Madame Thé... son époux... isé par le R... de Joseph... M. et Mme

mai, l'épou... fils baptisé... sous les noms... et marraine Lena Melan-

M. Savoie... ai, Madame... gersville, pas... ernité. épouse fidèle, ant sa longue édification à e et de son mission à la

om jeudi à 9... mption, dont... assista en... PP. Eudis... de Jésus as... fut chanté... Bartibogue. son époux, de parents pour le re-

onner à tout ins... de faire une... Mont-Carmel de... tion de ses pa... de M. et Mme... atteint sa 14e... elle se résigna à... avoir reçu tous... bonne mère l'E... du trépas, le... e Seigneur. elle est allée re... ses bones ou... prisons, prions... le se souviene... afin qu'elle lui... elle intercède... pour pleurer sa... trois frères et... u lieu le 10 au... vents e d'amis... eler cet e paro... ceux qui n'ont... les nôtres dans... Nous deman... pages de prier... paix.

maï.—Des let... hinc annoncent... n inc endie qu... n. Aucun mi-g

n d'inonder la... ntre du feu. La... yés.

linard gué-

Hotel LeBlanc

Richibouctou, N. B.

Situé dans la partie commerciale de la ville.

Excellentes accommodations.

Terminés modérés.

A. T. LeBLANC,

Propriétaire.

Confortable et spacieuse écurie.

Terrace Hotel

Tout près de la Station du chemin de fer Shediac, N. B.

Commodément situé au centre de la ville et confortablement meublé à neuf. Bonne table, bonnes chambres et bons lits sans grande écurie pour les chevaux. Repas à toute heure. Pension à la semaine ou au mois. Prix modérés. Voyageurs, venus à la Terrasse.

Philippe F. Melanson, Propriétaire

Queen Hotel

ROBERT GALLANT, Prop. Boutouche, Co. Kent

Ce populaire hôtel, si avantageusement situé, dans le village de Boutouche, au centre des affaires, vient d'être remodelé et offre au public voyageur tout le confort désirable à des prix modiques. Cuisine grange et bonne écurie; on donne des plus particuliers aux chevaux. Ne manquez de loger au Queen.

Hotel Union

RICHIBOUCTOU, N. B.

Commodément situé au centre de la ville et meublé à neuf. Bonne table et bons lits. On ne néglige rien pour donner le plus grand confort au voyageur. Pension à la semaine ou au mois. Bonne écurie, "box stalls" pour les chevaux. Salon de barbiér dans l'hôtel même.

ZACHARIE LEGER, Prop.

Jacob H. Hebert

Encanteur pour les Comtés de Westmorland et de Kent Encanteur pour la ville de Shediac et agent pour l'Empire Cream Separator Co. of Canada. SHEDIAC, N. B.

Toute lettre ou demande par la maille sera l'objet d'une prompte attention. Ceux qui voudront le voir personnellement le trouveront chez lui tous les lundis avant-midi.

D. H. LEGER

ENCANTEUR POUR LE COMTÉ DE KENT GRAND-DIGUE, N. B.

Se charge de faire les encans dans toutes les parties du comté, aux conditions les plus modérées. Toute commande par la maille recevra une prompte attention. Pour plus ample information s'adresser à l'hôtel Riverview, 1-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000-1001-1002-1003-1004-1005-1006-1007-1008-1009-1010-1011-1012-1013-1014-1015-1016-1017-1018-1019-1020-1021-1022-1023-1024-1025-1026-1027-1028-1029-1030-1031-1032-1033-1034-1035-1036-1037-1038-1039-1040-1041-1042-1043-1044-1045-1046-1047-1048-1049-1050-1051-1052-1053-1054-1055-1056-1057-1058-1059-1060-1061-1062-1063-1064-1065-1066-1067-1068-1069-1070-1071-1072-1073-1074-1075-1076-1077-1078-1079-1080-1081-1082-1083-1084-1085-1086-1087-1088-1089-1090-1091-1092-1093-1094-1095-1096-1097-1098-1099-1100-1101-1102-1103-1104-1105-1106-1107-1108-1109-1110-1111-1112-1113-1114-1115-1116-1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123-1124-1125-1126-1127-1128-1129-1130-1131-1132-1133-1134-1135-1136-1137-1138-1139-1140-1141-1142-1143-1144-1145-1146-1147-1148-1149-1150-1151-1152-1153-1154-1155-1156-1157-1158-1159-1160-1161-1162-1163-1164-1165-1166-1167-1168-1169-1170-1171-1172-1173-1174-1175-1176-1177-1178-1179-1180-1181-1182-1183-1184-1185-1186-1187-1188-1189-1190-1191-1192-1193-1194-1195-1196-1197-1198-1199-1200-1201-1202-1203-1204-1205-1206-1207-1208-1209-1210-1211-1212-1213-1214-1215-1216-1217-1218-1219-1220-1221-1222-1223-1224-1225-1226-1227-1228-1229-1230-1231-1232-1233-1234-1235-1236-1237-1238-1239-1240-1241-1242-1243-1244-1245-1246-1247-1248-1249-1250-1251-1252-1253-1254-1255-1256-1257-1258-1259-1260-1261-1262-1263-1264-1265-1266-1267-1268-1269-1270-1271-1272-1273-1274-1275-1276-1277-1278-1279-1280-1281-1282-1283-1284-1285-1286-1287-1288-1289-1290-1291-1292-1293-1294-1295-1296-1297-1298-1299-1300-1301-1302-1303-1304-1305-1306-1307-1308-1309-1310-1311-1312-1313-1314-1315-1316-1317-1318-1319-1320-1321-1322-1323-1324-1325-1326-1327-1328-1329-1330-1331-1332-1333-1334-1335-1336-1337-1338-1339-1340-1341-1342-1343-1344-1345-1346-1347-1348-1349-1350-1351-1352-1353-1354-1355-1356-1357-1358-1359-1360-1361-1362-1363-1364-1365-1366-1367-1368-1369-1370-1371-1372-1373-1374-1375-1376-1377-1378-1379-1380-1381-1382-1383-1384-1385-1386-1387-1388-1389-1390-1391-1392-1393-1394-1395-1396-1397-1398-1399-1400-1401-1402-1403-1404-1405-1406-1407-1408-1409-1410-1411-1412-1413-1414-1415-1416-1417-1418-1419-1420-1421-1422-1423-1424-1425-1426-1427-1428-1429-1430-1431-1432-1433-1434-1435-1436-1437-1438-1439-1440-1441-1442-1443-1444-1445-1446-1447-1448-1449-1450-1451-1452-1453-1454-1455-1456-1457-1458-1459-1460-1461-1462-1463-1464-1465-1466-1467-1468-1469-1470-1471-1472-1473-1474-1475-1476-1477-1478-1479-1480-1481-1482-1483-1484-1485-1486-1487-1488-1489-1490-1491-1492-1493-1494-1495-1496-1497-1498-1499-1500-1501-1502-1503-1504-1505-1506-1507-1508-1509-1510-1511-1512-1513-1514-1515-1516-1517-1518-1519-1520-1521-1522-1523-1524-1525-1526-1527-1528-1529-1530-1531-1532-1533-1534-1535-1536-1537-1538-1539-1540-1541-1542-1543-1544-1545-1546-1547-1548-1549-1550-1551-1552-1553-1554-1555-1556-1557-1558-1559-1560-1561-1562-1563-1564-1565-1566-1567-1568-1569-1570-1571-1572-1573-1574-1575-1576-1577-1578-1579-1580-1581-1582-1583-1584-1585-1586-1587-1588-1589-1590-1591-1592-1593-1594-1595-1596-1597-1598-1599-1600-1601-1602-1603-1604-1605-1606-1607-1608-1609-1610-1611-1612-1613-1614-1615-1616-1617-1618-1619-1620-1621-1622-1623-1624-1625-1626-1627-1628-1629-1630-1631-1632-1633-1634-1635-1636-1637-1638-1639-1640-1641-1642-1643-1644-1645-1646-1647-1648-1649-1650-1651-1652-1653-1654-1655-1656-1657-1658-1659-1660-1661-1662-1663-1664-1665-1666-1667-1668-1669-1670-1671-1672-1673-1674-1675-1676-1677-1678-1679-1680-1681-1682-1683-1684-1685-1686-1687-1688-1689-1690-1691-1692-1693-1694-1695-1696-1697-1698-1699-1700-1701-1702-1703-1704-1705-1706-1707-1708-1709-1710-1711-1712-1713-1714-1715-1716-1717-1718-1719-1720-1721-1722-1723-1724-1725-1726-1727-1728-1729-1730-1731-1732-1733-1734-1735-1736-1737-1738-1739-1740-1741-1742-1743-1744-1745-1746-1747-1748-1749-1750-1751-1752-1753-1754-1755-1756-1757-1758-1759-1760-1761-1762-1763-1764-1765-1766-1767-1768-1769-1770-1771-1772-1773-1774-1775-1776-1777-1778-1779-1780-1781-1782-1783-1784-1785-1786-1787-1788-1789-1790-1791-1792-1793-1794-1795-1796-1797-1798-1799-1800-1801-1802-1803-1804-1805-1806-1807-1808-1809-1810-1811-1812-1813-1814-1815-1816-1817-1818-1819-1820-1821-1822-1823-1824-1825-1826-1827-1828-1829-1830-1831-1832-1833-1834-1835-1836-1837-1838-1839-1840-1841-1842-1843-1844-1845-1846-1847-1848-1849-1850-1851-1852-1853-1854-1855-1856-1857-1858-1859-1860-1861-1862-1863-1864-1865-1866-1867-1868-1869-1870-1871-1872-1873-1874-1875-1876-1877-1878-1879-1880-1881-1882-1883-1884-1885-1886-1887-1888-1889-1890-1891-1892-1893-1894-1895-1896-1897-1898-1899-1900-1901-1902-1903-1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1911-1912-1913-1914-1915-1916-1917-1918-1919-1920-1921-1922-1923-1924-1925-1926-1927-1928-1929-1930-1931-1932-1933-1934-1935-1936-1937-1938-1939-1940-1941-1942-1943-1944-1945-1946-1947-1948-1949-1950-1951-1952-1953-1954-1955-1956-1957-1958-1959-1960-1961-1962-1963-1964-1965-1966-1967-1968-1969-1970-1971-1972-1973-1974-1975-1976-1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024-2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034-2035-2036-2037-2038-2039-2040-2041-2042-2043-2044-2045-2046-2047-2048-2049-2050-2051-2052-2053-2054-2055-2056-2057-2058-2059-2060-2061-2062-2063-2064-2065-2066-2067-2068-2069-2070-2071-2072-2073-2074-2075-2076-2077-2078-2079-2080-2081-2082-2083-2084-2085-2086-2087-2088-2089-2090-2091-2092-2093-2094-2095-2096-2097-2098-2099-2100-2101-2102-2103-2104-2105-2106-2107-2108-2109-2110-2111-2112-2113-2114-2115-2116-2117-2118-2119-2120-2121-2122-2123-2124-2125-2126-2127-2128-2129-2130-2131-2132-2133-2134-2135-2136-2137-2138-2139-2140-2141-2142-2143-2144-2145-2146-2147-2148-2149-2150-2151-2152-2153-2154-2155-2156-2157-2158-2159-2160-2161-2162-2163-2164-2165-2166-2167-2168-2169-2170-2171-2172-2173-2174-2175-2176-2177-2178-2179-2180-2181-2182-2183-2184-2185-2186-2187-2188-2189-2190-2191-2192-2193-2194-2195-2196-2197-2198-2199-2200-2201-2202-2203-2204-2205-2206-2207-2208-2209-2210-2211-2212-2213-2214-2215-2216-2217-2218-2219-2220-2221-2222-2223-2224-2225-2226-2227-2228-2229-2230-2231-2232-2233-2234-2235-2236-2237-2238-2239-2240-2241-2242-2243-2244-2245-2246-2247-2248-2249-2250-2251-2252-2253-2254-2255-2256-2257-2258-2259-2260-2261-2262-2263-2264-2265-2266-2267-2268-2269-2270-2271-2272-2273-2274-2275-2276-2277-2278-2279-2280-2281-2282-2283-2284-2285-2286-2287-2288-2289-2290-2291-2292-2293-2294-2295-2296-2297-2298-2299-2300-2301-2302-2303-2304-2305-2306-2307-2308-2309-2310-2311-2312-2313-2314-2315-2316-2317-2318-2319-2320-2321-2322-2323-2324-2325-2326-2327-2328-2329-2330-2331-2332-2333-2334-2335-2336-2337-2338-2339-2340-2341-2342-2343-2344-2345-2346-2347-2348-2349-2350-2351-2352-2353-2354-2355-2356-2357-2358-2359-2360-2361-2362-2363-2364-2365-2366-2367-2368-2369-2370-2371-2372-2373-2374-2375-2376-2377-2378-2379-2380-2381-2382-2383-2384-2385-2386-2387-2388-2389-2390-2391-2392-2393-2394-2395-2396-2397-2398-2399-2400-2401-2402-2403-2404-2405-2406-2407-2408-2409-2410-2411-2412-2413-2414-2415-2416-2417-2418-2419-2420-2421-2422-2423-2424-2425-2426-2427-242